



SOMMAIRE

Point 9 de l'ordre du jour :

Débat général (suite)

	Pages
Discours de M. Camara (Guinée)	455
Discours de M. Ibrahim (Jordanie)	461
Discours de M. Umba di Lutete (Zaïre)	463
Discours de M. Pachariyangkun (Thaïlande)	467
Discours de M. Al-Alawi (Oman)	473
Discours de M. Sinon (Seychelles)	476

Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. CAMARA (Guinée) : Monsieur le Président, vous nous permettrez avant tout de vous exprimer au nom du peuple de Guinée, de son parti-Etat et de son gouvernement nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

2. Votre pays, la Yougoslavie, avec lequel la République de Guinée entretient des rapports d'amitié et de fructueuse collaboration, a conquis la sympathie et le respect de tous les peuples à cause de son engagement sans réserve aucune pour le progrès démocratique et social, la défense de la paix et de la sécurité universelles.

3. Votre expérience des affaires internationales, votre compétence éprouvée sur les questions intéressant notre organisation, votre remarquable carrière de professeur, de magistrat, de diplomate et d'homme d'Etat font augurer de la façon heureuse dont les débats de la présente session seront dirigés.

4. Nous voudrions indiquer ici toute notre gratitude à Son Excellence, M. Amerasinghe, pour le profond sens politique avec lequel il a présidé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale.

5. Qu'il nous soit permis aussi de dire au secrétaire général, M. Kurt Waldheim, combien le peuple de Guinée apprécie sa contribution dans la conduite heureuse de la destinée de l'Organisation des Nations Unies pour le rapprochement des bonnes volontés de par le monde.

6. La délégation guinéenne voudrait profiter de la même occasion pour formuler à l'intention de tous les représentants ici réunis les vœux sincères de succès à nos travaux pour un meilleur avenir des Nations Unies dont l'universalité s'affirme d'année en année avec l'admission en son

sein, lors de cette session, de la République de Djibouti et de la République socialiste du Viet Nam.

7. Et nous adressons nos chaleureuses félicitations au peuple de la République de Djibouti, dont l'expérience dans la lutte de libération sera, nous en sommes sûrs, un gage de stabilité dans cette corne de l'Afrique qui, en ce moment même, nous préoccupe au plus haut point.

8. Nos félicitations s'adressent également à la République socialiste du Viet Nam qui, 30 années durant, a successivement repoussé vaillamment toutes les agressions étrangères, administrant ainsi la preuve, s'il en était encore besoin, que la victoire appartient toujours aux peuples qui luttent.

9. La trente-deuxième session de l'Assemblée générale se tient à un moment où la conscience universelle est plus que jamais préoccupée par des foyers de tension dont on ne peut prévoir ni les débordements ni les conséquences, d'autant que l'impérialisme s'entête encore à maintenir et à soutenir le vieil ordre d'injustices imposé des siècles durant aux peuples opprimés.

10. C'est ainsi que, au Zimbabwe, le mépris de Ian Smith pour la démocratie est un défi à la Charte des Nations Unies. Mais la lutte armée ainsi imposée par le régime illégal au peuple frère du Zimbabwe enregistre chaque jour de nouvelles victoires, et la Conférence de Maputo¹ vient de franchir une étape décisive dans la prise de conscience de la communauté internationale pour un soutien effectif à apporter aux mouvements de libération.

11. Lors de la quatorzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], tenue à Libreville en juillet, l'OUA s'est engagée à l'unanimité à soutenir le Front patriotique en tant que seul mouvement de libération du Zimbabwe [voir A/32/310, annexe II, p. 2]. Voilà donc clairement proclamée, à l'intention de ceux qui désirent sincèrement nous aider, la solution préconisée par l'Afrique entière pour le problème rhodésien !

12. L'Afrique, qui demeure encore le seul continent à subir la domination directe, a ainsi choisi le Front patriotique, instrument approprié pour hâter le processus de libération du Zimbabwe.

13. Nous ne saurions dès lors comprendre que des personnalités non africaines, pour des mobiles inavoués ou inavouables, se découvrent soudain et si tard des dons de médiateurs en proposant çà et là toute une panoplie de plans

¹ Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo du 16 au 21 mai 1977.

de règlement qui visent tout simplement à retarder et à compromettre la libération véritable du Zimbabwe.

14. C'est pourquoi tout doit être mis en oeuvre par l'Afrique et par les véritables amis de l'Afrique pour empêcher toute tentative de création de mouvements fantoches à côté du Front patriotique. L'Afrique s'est prononcée sans ambiguïté. Il appartient maintenant à la communauté internationale de respecter l'Afrique à travers cette décision et de ne soutenir que le Front patriotique. Et si d'aventure certains persistaient à toujours diviser pour régner, ils porteraient devant l'histoire la lourde responsabilité des violences sans nom qui, sans doute, déferleraient sur cette région.

15. S'agissant de la Namibie, l'Organisation des Nations Unies devra assurer toutes ses responsabilités en aidant dans un avenir immédiat le peuple namibien à exercer ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance.

16. Nous demeurons convaincus qu'aucune consultation ne saurait être organisée dans ce pays sans la participation de la South West Africa People's Organization [SWAPO], seul représentant du peuple namibien; et la République de Guinée ne cessera jamais de dénoncer les basses manoeuvres tendant à substituer, là aussi, au peuple une quelconque assemblée de chefs tribaux, véritables marionnettes au service de l'impérialisme.

17. Par ailleurs, notre délégation dénonce la tentative d'annexion par l'Afrique du Sud de Walvis Bay, qui fait partie intégrante de la Namibie -- une et indivisible. Aussi, pour instaurer la paix en Namibie, la République de Guinée considère que l'Organisation des Nations Unies doit tout mettre en oeuvre pour obtenir la libération des patriotes namubiens détenus illégalement par Vorster, assurer le retour des exilés dans leur patrie, et accélérer la réalisation inconditionnelle des aspirations légitimes du peuple frère de Namibie, sous la direction de la SWAPO.

18. La République de Guinée est favorable à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour une discussion effective du problème de la Namibie et soutient la Déclaration de Maputo relative à ce territoire².

19. Quant à l'*apartheid*, condamné si souvent par la communauté internationale, de nombreux séminaires et rencontres internationaux lui ont été consacrés pour convaincre le régime de Pretoria de mettre fin au génocide; mais les racistes d'Afrique du Sud restent jusqu'ici sourds à tous les appels à la raison. Mieux, en juin 1976, de jeunes écoliers martyrs de Soweto tombaient victimes de la barbarie de Vorster. Et tout récemment, des affrontements violents ont partout suscité l'indignation du monde entier contre l'Afrique du Sud, qui tente vainement d'imposer sa politique de "bantoustanisation" déjà condamnée par notre organisation. Et plus les racistes impénitents renforcent leur appareil d'oppression et de répression, plus la volonté libératrice sera irréversible. Après Soweto, Alexandra, Guguleto, c'est aujourd'hui à Johannesburg, au Cap et à Pretoria que le peuple en colère organise la résistance et encerclé progressivement les armées racistes dans leurs derniers repaires.

² Pour le texte, voir document A/32/109/Rev.1-S/12344/Rev.1, annexe V.

20. Le peuple de Guinée, membre du Comité spécial des Nations unies contre l'*apartheid*, a récemment eu l'occasion de réaffirmer sa position lors de la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, tenue à Lagos, du 22 au 27 août 1977.

21. Notre délégation appuie fermement la lutte armée du peuple sud-africain pour son indépendance, bien que l'Afrique du Sud renforce son potentiel militaire et que l'acquisition de la bombe atomique par le régime fasciste de Pretoria atteste plus que jamais de la trahison flagrante dont les peuples d'Afrique sont victimes de la part de l'impérialisme international. En effet, d'aucuns déclarent à qui veut les entendre que la lutte armée ne saurait être la solution contre l'*apartheid*. Mais en même temps, ces avocats du racisme — donc du diable — livrent aux tenants de l'*apartheid* l'arme de génocide qu'est l'arme nucléaire.

22. Mais la République de Guinée a toujours affirmé par la voix autorisée de son leader, le président Ahmed Sékou Touré :

“L'Afrique ne cédera jamais au chantage nucléaire, car le peuple sud-africain éternel vivra longtemps, très longtemps, cependant que les tenants de l'*apartheid* et leurs alliés auront déjà été enterrés avec leurs armes les plus sophistiquées.”

23. Notre délégation réaffirme son ferme soutien à la République des Comores pour la récupération de l'île de Mayotte et souhaite vivement l'aboutissement heureux des démarches entreprises à cet effet auprès du Gouvernement français par le Président en exercice de l'OUA.

24. Dans le cadre du règlement des divers conflits entre Etats africains, la délégation de la République de Guinée souscrit pleinement aux tentatives de médiation de l'OUA, dans le respect scrupuleux des principes de la charte d'Addis-Abeba.

25. La République de Guinée s'est toujours prononcée pour une solution juste et durable du problème palestinien au Moyen-Orient. Ce qui suppose la reconnaissance des droits nationaux de ce peuple et la restitution des territoires arabes occupés. C'est notre souci de toujours défendre la justice, la démocratie et la paix qui nous engage à soutenir sans réserve la cause du peuple palestinien martyr.

26. Dès lors, pour toute solution juste et durable au Moyen-Orient, la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, au même titre que toutes les parties intéressées au conflit, s'avère indispensable, et la République de Guinée apporte tout son appui au rapport du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [A/32/35] et réaffirme toute sa solidarité aux peuples arabes.

27. Malgré les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies recommandant un règlement pacifique de la crise chypriote, les pourparlers entre les communautés grecque et turque demeurent dans l'impasse, et cette île continue d'être occupée par les troupes étrangères tandis que tout est mis en oeuvre pour la transformer en une base militaire de l'OTAN, ce qui sans aucun doute aggrave la tension

préjudiciable à l'instauration d'un climat de confiance et de paix dans la zone et dans le monde. C'est pourquoi notre délégation se prononce pour l'unité du peuple chypriote et pour la sauvegarde de l'intégrité territoriale de l'île.

28. La présence continue de bases militaires étrangères dans les îles parsemant les vastes étendues de l'océan Indien constitue une source d'inquiétude pour la communauté internationale. La résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale, qui a été plusieurs fois rappelée et réaffirmée par les Nations Unies et d'autres instances internationales, semble n'être pas allée au-delà du cadre de la définition des objectifs visant à faire de l'océan Indien "une zone de paix". La situation dans cette région où couve une tension des plus dangereuses commande la mise en oeuvre effective de cette résolution.

29. Fidèle à la position des pays non alignés, la République de Guinée réaffirme son adhésion aux principes de cette déclaration et réitère sa solidarité agissante avec les pays riverains de l'océan Indien dont les îles forment un anneau qui, de l'Est à l'Ouest, entoure les régions continentales d'Asie et d'Afrique orientale, et partant, recouvre une zone stratégique pour la sécurité de ces deux continents.

30. Au Timor oriental, des forces d'invasion étrangères occupent encore le pays, en dépit des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité demandant leur retrait et le respect par tous les Etats de l'intégrité territoriale du pays et des droits inaliénables de son peuple à l'autodétermination et à l'indépendance.

31. La République de Guinée, qui a déjà reconnu le Timor oriental en tant qu'Etat indépendant et souverain, réaffirme ici son soutien inébranlable au peuple de Timor dans sa lutte légitime pour recouvrer son indépendance et son intégrité territoriale sous la direction du FRETILIN³.

32. Une autre source de préoccupation pour la communauté internationale demeure la Corée, dont le peuple est toujours divisé entre le Nord et le Sud. La délégation du parti-Etat de Guinée appuie les efforts déjà engagés en vue d'aboutir à la réunification pacifique et à l'indépendance de la Corée, et cela sans ingérence extérieure.

33. La République de Guinée salue les récents accords intervenus sur le canal de Panama et, considérant que ces accords sont un facteur d'équilibre et de paix dans le monde, souhaite vivement leur ratification par les deux parties, et cela dans les meilleurs délais.

34. S'agissant du Belize, nous exprimons encore le fervent espoir que les négociations auxquelles ont été invitées les différentes parties en cause aboutiront à des résultats positifs basés sur le principe de la reconnaissance et du respect du droit du peuple bélizien à l'autodétermination et à l'indépendance pour favoriser une coexistence pacifique, et dans l'isthme centraméricain, et dans la région.

35. C'est également notre espoir que le même principe sera appliqué aux îles Malvinas et que le droit du peuple de ce territoire à disposer de lui-même sera reconnu et respecté.

36. La République de Guinée réaffirme une fois de plus sa solidarité agissante avec la résistance chilienne, résistance qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la lutte légitime du peuple chilien pour la restauration de la légalité, de la justice et de la démocratie au Chili.

37. Le peuple de Guinée, fidèle aux principes de son parti-Etat, assure tous les peuples en lutte dans ces pays subjugués de son soutien militant et de sa sympathie totale pour le plein épanouissement des idéaux de l'Organisation des Nations Unies, dont le fonctionnement, cependant, laisse encore à désirer.

38. En effet, après 32 années d'existence, qui ont vu la naissance de près d'une centaine de nouveaux Etats Membres indépendants et souverains, des aménagements fondamentaux à la Charte des Nations Unies s'avèrent plus que jamais indispensables si l'on veut traduire et l'ampleur et la qualité des mutations intervenues. Car s'il est proclamé que toutes les nations sont égales au sein de l'Organisation des Nations Unies, la réalité est que les nations africaines sont loin de jouir pleinement de tous ces droits reconnus. Et comme l'a souligné le président Ahmed Sékou Touré :

"C'est l'Afrique seule qui est absente parmi les membres permanents du Conseil de sécurité jouissant du droit de veto. Nous avons longtemps et assez longtemps demandé la suppression du droit de veto; cela n'a pas été obtenu. Maintenant, il apparaît normal qu'un Etat africain soit également membre du Conseil de sécurité, et membre permanent. Ce pays exercera, au titre du continent africain, le droit de veto pour préserver les intérêts supérieurs de l'Afrique."

Il est fort regrettable que l'Afrique n'ait pas été comprise.

39. C'est pourquoi, notre délégation se fait l'écho de la résolution CM/RES.486 (XXVII) de l'OUA⁴, qui invite tous les Etats Membres de l'ONU à oeuvrer pour la suppression pure et simple de l'inique droit de veto en vue d'assurer le respect du principe de l'égalité de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Car, comme l'affirme encore le chef de l'Etat guinéen :

"L'ONU pratique l'*apartheid* au Conseil de sécurité."

40. L'injustice dans les relations internationales ne saurait durer indéfiniment. La réalisation des aspirations légitimes de nos peuples contribuera certainement à l'édification d'un monde nouveau, fait de solidarité, de justice sociale et de progrès démocratique.

41. La paix et la sécurité demeurant la préoccupation de tous les peuples, la République de Guinée réaffirme une fois de plus que le désarmement est un problème qui concerne tous nos Etats. C'est pourquoi nous soutenons sans réserve l'initiative de convoquer en mai 1978 une session extraordinaire, qui doit constituer une étape vers la convocation d'une Conférence mondiale sur le désarmement. Mais tout désarmement conséquent doit avoir pour postulat le respect de la volonté des peuples de se soustraire à la domination impérialiste. Ce qui implique nécessairement l'élimination des relations de subordination, la liquidation du colonia-

³ Frente Revolucionária de Timor Leste Independente.

⁴ Voir document A/31/196 et Corr.1, annexe, p. 18.

lisme, de l'exploitation, et l'instauration d'un ordre économique juste.

42. Dès lors, les mesures prises pour favoriser la détente et la coopération en Europe et en Amérique ne peuvent avoir de portée réelle que si elles sont appliquées aux autres continents. Nous constatons malheureusement que de plus en plus, l'impérialisme entretient des foyers de tension en Afrique, au Moyen-Orient et dans l'océan Indien.

43. C'est à la trente et unième session de l'Assemblée générale qu'il a été décidé de créer un Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages chargé de mettre au point un instrument juridique pour prévenir et sanctionner les actes de terrorisme.

44. En effet, la violence et le terrorisme international ont pris ces temps derniers des proportions alarmantes et constituent une menace à l'ordre international.

45. Il est cependant aisé de constater que tout comme le terrorisme international, la prise d'otages n'est que la conséquence de problèmes beaucoup plus importants, qui sont entre autres : les diverses disparités entre les pays développés et les pays en développement; le colonialisme qui sévit encore en Rhodésie du Sud, en Namibie, en Afrique du Sud et ailleurs; la politique inhumaine d'*apartheid*; la situation explosive au Moyen-Orient; les actes d'agression caractérisés.

46. D'aucuns estiment qu'on peut mettre fin au terrorisme international et aux prises d'otages sans que leurs causes profondes soient déterminées et traitées comme il se doit. Qui croit pouvoir tuer un arbre en l'effeuillant ? Mais ôter à cet arbre ses racines tuerait à coup sûr la plante. C'est dire que, pour résoudre le problème de la prise d'otages, il faut l'envisager dans le cadre du terrorisme international.

47. En Afrique australe, où les peuples subjugués sont terrorisés, les pays occupés sont devenus de vastes prisons. Qui condamnerait alors les nationalistes du Zimbabwe, de la Namibie ou de l'Afrique du Sud si, demain, ils prenaient en otages leurs bourreaux Ian Smith et Vorster ? Qui condamnerait un Etat régulièrement victime d'agression de la part de régimes racistes si, un jour, il mettait la main sur quelques responsables de ces régimes illégaux et instruments serviles de l'impérialisme ?

48. En effet, lorsque le même Smith usurpe le pouvoir, agresse et déplace des populations innocentes pour les parquer dans des camps de concentration, c'est chose normale pour Smith et ses alliés. Alors qu'en fait, il s'agit d'un terrorisme d'Etat.

49. Lorsque Vorster occupe illégalement la Namibie et garde ainsi en otage tout un peuple qu'il exploite et humilie, pour Vorster et ses alliés, c'est chose normale. Mais dès qu'une poignée de touristes européens est prise en otage, l'impérialisme international s'empresse de tirer la sonnette d'alarme.

50. C'est dire que jamais la République de Guinée ne se contentera d'une solution simpliste et égoïste de ce problème qui préoccupe à juste titre notre communauté. C'est pourquoi la délégation guinéenne considère que toute

convention internationale en la matière doit tenir compte de certaines considérations importantes, qui sont : la reconnaissance de la légitimité de la lutte des mouvements de libération nationale et du droit inaliénable des combattants de la liberté de prendre les armes pour lutter contre l'opresseur; le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats; le non-recours à la force ou à la menace de la force contre les mouvements de libération ainsi considérés en état de légitime défense.

51. La sixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a été plus féconde que les précédentes.

52. Pour la République de Guinée, le patrimoine commun de l'humanité constitué par les ressources des fonds marins doit être exploité au bénéfice de tous les peuples. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de préserver et de garantir la part des peuples colonisés qui ne participent pas encore à la discussion de ce problème. La redistribution de tous les avantages provenant de la zone doit être planifiée par une autorité internationale forte et impartiale.

53. Ma délégation préfère le système unitaire au système dit parallèle préconisé par les Etats industrialisés, dont l'acceptation ne sera qu'une source permanente de frustrations pour les jeunes nations. Pour nous, la souveraineté des Etats côtiers sur leurs eaux territoriales ne devra souffrir aucune restriction, et c'est pourquoi la mer territoriale ne pourra jamais être assimilée à la haute mer.

54. Pour plus de justice et d'équité dans ces domaines, il apparaît urgent d'instituer un tribunal international du droit de la mer qui saura résoudre les conflits devenus, hélas, trop nombreux, et préserver ainsi la paix et la sécurité internationales.

55. Nous estimons par ailleurs que la recherche scientifique, qui est indissociable des autres activités dans la zone économique, doit être menée avec l'accord entier des Etats côtiers. Ce principe, à énoncer sans ambiguïté aucune, mérite d'être retenu dans la mesure où il touche à la sécurité de ces Etats.

56. Et c'est notre espoir le plus fervent que, sur la base des résultats positifs acquis à la sixième session de la Conférence sur le droit de la mer, la communauté internationale sera enfin en mesure de parvenir à un accord définitif à la prochaine session de ladite conférence, qui se tiendra en mars 1978 à Genève.

57. Après le légitime espoir soulevé par les différentes sessions de la CNUCED, les sessions extraordinaires et les grandes stratégies du développement que celles-ci ont élaborées, le monde assiste graduellement à un refus à peine voilé de la mise en application des résolutions pertinentes adoptées par notre organisation pour l'instauration d'un nouvel ordre économique juste et équitable. Il ne nous étonne guère, cependant, ce refus systématique de certains pays développés qui, malgré des vœux pieux, s'obstinent à ne pas assumer toute leur responsabilité dans ce grand processus historique.

58. La situation s'est quelque peu modifiée en 1973 et 1976; mais l'évolution ainsi intervenue n'était en réalité

qu'une tactique, car à la fois fournisseurs de matières d'exportation et débouchés privilégiés pour les produits manufacturés, nos pays demeurent des interlocuteurs valables avec lesquels il est indispensable de s'entendre pour aboutir à un système de relations économiques stables pour le plus grand bien de tous. Toutefois, il fallait à tout prix aux pays industrialisés réunir les conditions indispensables pour rester les maîtres du jeu dans les négociations devant aboutir à l'instauration du nouvel ordre en question. Or, plus que jamais, les pays en développement estiment que le simple établissement de rapports plus équitables et plus équilibrés entre eux et les pays industrialisés ne suffit pas pour l'instauration du nouveau système tant souhaité par nos peuples — ces peuples qui, selon la belle expression du philosophe, veulent pleinement participer "à la destruction de ce qui est, les yeux grand ouverts sur ce qui sera", et cela en prenant largement part à l'élaboration d'un ordre économique international stable, différent de l'ancien, pour sortir de la crise actuelle et prévenir les crises futures.

59. La République de Guinée, consciente dès le début des manoeuvres des pays industrialisés, avait émis des réserves sur les conditions dans lesquelles allait s'engager le dialogue Nord-Sud préconisé par la Conférence sur la coopération économique internationale de Paris. Car, en s'efforçant de reprendre à leur compte nos revendications pour les vider de leur contenu essentiel et en écartant des débats un grand nombre de pays concernés, les Etats industrialisés entendaient conserver une position hégémonique qui leur attribue la quasi-totalité des avantages aujourd'hui décriés et rejetés par tous.

60. On ne pouvait donc, comme l'avait souligné le président Ahmed Sékou Touré, que conclure à un échec, car les exigences des pays en développement ne sauraient être satisfaites par un simple replâtrage du système actuel des relations économiques internationales.

61. Ces exigences doivent par contre se baser sur les droits de l'homme, ces droits, qui ne se limitent pas à des élucubrations juridiques étroites propres à endormir l'opinion internationale, mais s'acquiescent par une véritable négociation, juste et égalitaire, sur les matières premières et les produits de base, sur le commerce de produits manufacturés, sur l'aide et les transferts financiers, sur le développement industriel, sur la nouvelle division internationale du travail, sur les problèmes alimentaires et le développement de l'agriculture, sur le système monétaire international.

62. Alors, et alors seulement, au sein de la communauté internationale, nous pourrions aborder avec sagesse ce problème brûlant et actuel des droits de l'homme qui régissent tous les aspects de nos activités quotidiennes, en vue d'assurer la paix dans un monde de changements, de progrès, de révolutions technologiques et sociales de tous ordres.

63. En effet, les Etats impérialistes toujours soucieux de préserver leurs privilèges injustes acquis par la violence et le crime, et niant à nos peuples jusqu'aux droits les plus élémentaires inscrits dans la Charte de l'ONU — droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; droit des peuples à disposer de leurs ressources naturelles; droit des peuples à vivre sous le régime socio-politique de leur choix —, les

Etats impérialistes, disons-nous, qui bafouent cyniquement et quotidiennement les droits fondamentaux de l'homme, animent en ce moment une campagne savamment orchestrée sur les droits de l'homme dans l'unique but de créer la diversion et entretenir dans certains pays en développement une confusion bénéfique aux seules tractations de l'impérialisme.

64. S'est-on sérieusement préoccupé de ces droits de l'homme lorsque les esclavagistes les violaient systématiquement pour procéder à l'accumulation capitaliste qui devait donner les sociétés affluentes d'aujourd'hui, sociétés dites libres et dites prospères? S'est-on sérieusement préoccupé de ces droits de l'homme lorsque la grande totalité du continent africain gisait encore sous le vil fardeau du colonialisme? S'en préoccupe-t-on sérieusement en ce moment en Namibie, en Afrique du Sud, cependant qu'on livre en toute quiétude des réacteurs nucléaires à Vorster? Pourquoi donc alors ces cantiques politico-éthiques pour ériger en système de relations internationales et en moyens de propagande électorale ce qui n'est en fait qu'une façon feutrée d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats afin de pouvoir déstabiliser les régimes progressistes, en les assimilant tout simplement et très malicieusement aux Etats fascistes, purs produits de l'impérialisme?

65. Voilà la nouvelle insulte que l'impérialisme tient à faire aux régimes révolutionnaires!

66. On nous parle de "ghetto guinéen". Mais ces calomnies dont est victime la République de Guinée ne détourneront jamais le peuple et le Parti démocratique de Guinée des objectifs qu'ils se sont assignés, à savoir la libération totale du continent africain par la lutte, et la réalisation pleine et entière du droit de ses peuples à disposer d'eux-mêmes.

67. C'est là précisément où réside la différence entre nos Etats et les vieilles nations occidentales. Alors que dans les régimes à démocratie libérale, l'antagonisme se traduit par la dichotomie homme-société, Etat-individu, dans de nombreux Etats en développement, la primauté est de plus en plus donnée à la société sur l'individu, qui, du reste, demeure un élément inséparable de l'ensemble.

68. C'est pourquoi les parties du progrès et les Etats démocratiques, toujours soucieux d'aller de l'avant, ont déjà fait déboucher, comme cela se doit, les droits de l'homme et de l'individu sur ceux des peuples.

69. Il va sans dire que cette évolution n'est possible qu'au prix de mutations radicales provoquées par la révolution dans le droit bourgeois, conçu, entretenu des siècles durant pour maintenir l'ordre établi et qui remet en cause, souvent par la violence, l'indépendance chèrement acquise par la lutte des peuples.

70. Et nous comprenons parfaitement que le nouveau slogan de la défense des droits de l'homme, au nom duquel la réaction internationale s'envole en guerre contre certains pays, n'est que le même cheval de bataille, toujours harnaché contre la Guinée révolutionnaire, à laquelle l'impérialisme ne pardonnera jamais ni son choix historique du 28 septembre 1958, ni ses intransigeances dans la défense des intérêts supérieurs de l'Afrique.

71. Il s'agit moins de défendre les droits de l'homme que de préparer sagement une fois de plus les conditions d'une nouvelle agression contre nous. Il s'agit moins de plaider pour des prisonniers politiques que de chercher à libérer des criminels condamnés par toutes les instances internationales, pour les commettre à des besognes encore plus basses.

72. Après l'agression armée contre la République de Guinée, le 22 novembre 1970, les mercenaires et leurs complices avaient été condamnés sans appel par l'Organisation des Etats riverains du fleuve Sénégal, l'OUA et le Conseil de sécurité.

73. C'est ainsi que le 24 novembre 1970, à peine 48 heures après l'invasion mercenaire contre la Guinée, l'Organisation des Etats riverains du fleuve Sénégal - à savoir le Sénégal, la Mauritanie, le Mali et la Guinée -, votait à l'unanimité une résolution demandant "... qu'une sanction exemplaire soit appliquée aux mercenaires et à leurs complices locaux".

74. Quelques jours plus tard, le Conseil des ministres de l'OUA, à sa septième session extraordinaire du 9 au 12 décembre 1970, à Lagos, adoptait à l'unanimité une résolution exigeant qu' "un châtement exemplaire soit infligé à tous ceux qui ont collaboré, encouragé et perpétré l'agression contre la République de Guinée".

75. Pour sa part, le Conseil de sécurité, après avoir effectué des investigations en Guinée, adoptait la résolution 290 (1970) qui déclarait l'agression comme étant un acte de menace grave à la paix et à la sécurité universelles, et le Conseil de sécurité, se disant gravement "affligé par les pertes en vies humaines et les dégâts importants causés par l'attaque armée et l'invasion dont a été victime la République de Guinée", endossait les conclusions du rapport de la Mission spéciale envoyée en République de Guinée⁵.

76. Selon les conclusions du rapport de la mission d'enquête du Conseil de sécurité, il ressort que, pour réussir son forfait du 22 novembre 1970 contre notre pays, l'impérialisme international a utilisé ses armes habituelles de crime contre les peuples, à savoir ses agences spécialisées de la subversion qui avaient patiemment mis sur pied une cinquième colonne chargée de renverser le Gouvernement guinéen et de lui substituer un régime fantoche.

77. C'est dans l'esprit de cette volonté clairement exprimée du continent africain et de l'Organisation internationale que le peuple de Guinée devait infliger à ses agresseurs et à leurs complices des peines à la mesure de leur forfaiture, une forfaiture qui avait atteint la phase la plus arrogante de l'acharnement implacable de l'impérialisme international d'en finir avec la Guinée révolutionnaire. L'impérialisme, si têtue et si bête, croyait peut-être que nous allions juger ses mercenaires selon son code, celui du droit bourgeois conçu par lui et pour le servir; l'impérialisme croyait peut-être que nous allions faire appel à des avocats et à des juges formés à son école. Prenant acte des sentences de l'Organisation des Etats riverains du fleuve Sénégal, de l'OUA et du Conseil de sécurité, la République de Guinée

s'est référée à son peuple, qui était le principal intéressé, celui-là même qui avait été agressé, celui-là même qui avait perdu des centaines et des centaines de ses fils. Parmi les agresseurs, il y avait bien sûr des étrangers, mais il y avait aussi des nationaux, qui allaient être jugés par leurs pères, mères, frères, soeurs, qu'ils avaient précisément voulu réduire en esclavage, au profit du capitalisme monopoliste international. C'est tout le peuple de Guinée, consulté à travers ses institutions politiques, syndicales, de jeunesse, de femmes, c'est tout le peuple de Guinée dans ses quartiers, ses ateliers et ses bureaux, qui a rendu la sentence finale à travers l'Assemblée nationale, érigée en tribunal révolutionnaire suprême.

78. A l'intention de l'impérialisme qui sait avoir si courte mémoire, et pour cause, il nous plaît de rappeler tout simplement que les partisans de la liberté, durant la guerre fasciste de 1939-1945, n'ont point attendu le procès de Nuremberg pour châtier des traîtres, des "collaborateurs" et des criminels de guerre.

79. Par ailleurs, comment expliquer que cet impérialisme dont les mains ruissellent encore du sang frais des peuples du Viet Nam, du Laos, du Kampuchea démocratique, de la Palestine, du Chili, comment expliquer que cet impérialisme toujours égal à lui-même et dont on croyait qu'il se rachèterait un jour des crimes commis contre l'Afrique à Madagascar, en Algérie, au Kenya, en Guinée-Bissau, au Mozambique, en Angola, comment expliquer que cet impérialisme qui, de nos jours encore, combat le droit imprescriptible des peuples au Zimbabwe, en Namibie et en Afrique du Sud, et protège encore des anciens nazis; comment expliquer que cet impérialisme dont les 50 p. 100 des forces de travail s'étiolent dans le chômage chronique, comment expliquer que cet impérialisme puisse cyniquement s'ériger en défenseur des droits de l'homme en Guinée, en Afrique et ailleurs. Décidément, le ridicule ne tue plus, surtout quand la conscience manque à son auteur.

80. En ce qui nous concerne, l'on ne saurait parler des droits de l'homme sans reconnaître celui des peuples. Si l'Europe a eu le mérite de proclamer les droits de l'homme, l'Afrique est allée plus loin encore en proclamant le droit des peuples à l'existence, à l'éducation, au travail, à l'exercice souverain de tous leurs droits et, pour commencer, du droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

81. Les droits de l'homme, pour nous, ne se conçoivent que dans la mesure où ils s'inscrivent dans le cadre de la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme. Et pour l'instauration d'un nouvel ordre social plus juste, la lutte pour les droits de l'homme consiste essentiellement à achever la décolonisation totale du continent africain, à opter pour un combat farouchement anti-impérialiste, à procéder à la reconstruction nationale en consolidant l'indépendance économique et culturelle réelle, à aider les peuples frères du monde entier à se libérer des carcans de l'univers impérialiste, à lutter avec esprit de suite pour le progrès social et démocratique, la justice et la paix dans le monde.

82. En République de Guinée, nous ne cesserons de répéter après le président Ahmed Sékou Touré que "nous préférons la liberté dans la pauvreté à l'opulence dans l'esclavage". Et nos actes traduisent nos affirmations. On ne

⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-cinquième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1970, documents S/10009 et Add.1.

peut mieux exprimer l'attachement inconditionnel d'un peuple aux droits de l'homme.

83. Que ceux qui, hier encore, nous contestaient cyniquement ces droits se soient soudain métamorphosés en champions de nos libertés, voilà qui nous laisse perplexes.

84. Mais à l'observer de près, cette brutale mutation cache à peine l'intention machiavélique de l'impérialisme de rééditer contre notre peuple une nouvelle agression, semblable en tous points à celle jugée et condamnée par la communauté internationale ici même il y a de cela quelques années.

85. En tout état de cause, le peuple de Guinée, solidement organisé au sein de son parti-Etat et sous la direction clairvoyante de son leader bien-aimé, le président Ahmed Sékou Touré, est plus que jamais déterminé à défendre la révolution, avec la conviction profonde que l'impérialisme trouvera toujours son tombeau grand ouvert en Guinée, comme ce fut le cas en novembre 1970.

86. M. IBRAHIM (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : C'est un honneur pour moi, Monsieur le Président, de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour vous féliciter de votre élection unanime aux hautes fonctions de Président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. C'est un hommage rendu à vos remarquables qualités d'homme d'état et au rôle constructif que votre pays, la Yougoslavie, a joué et continue de jouer dans la promotion des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies. En vous souhaitant plein succès dans votre tâche difficile, je ne saurais manquer de mentionner avec reconnaissance votre éminent prédécesseur, M. Amerasinghe, qui a dirigé avec sagesse et diligence la précédente session de l'Assemblée.

87. Je voudrais aussi dire dans quel profond respect la Jordanie tient le Secrétaire général, M. Waldheim, et combien nous lui sommes reconnaissants des efforts inlassables qu'il fait pour nous rapprocher des objectifs des Nations Unies.

88. La Jordanie se réjouit grandement de l'admission aux Nations Unies de Djibouti, dont l'appartenance à la Ligue des Etats arabes nous est si précieuse. Nous souhaitons au jeune frère de Djibouti succès et prospérité.

89. De même, je souhaite une chaleureuse bienvenue à la République socialiste du Viet Nam, dont l'entrée aux Nations Unies marque la fin de 25 ans de durs sacrifices consentis par le courageux peuple vietnamien. Nous lui souhaitons plein succès dans son oeuvre de développement, de relèvement et de reconstruction.

90. Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/32/1] et l'évaluation réaliste de son action et des problèmes mondiaux actuels constituent une description sobre et vraie des succès atteints par l'Organisation et des échecs subis à la lumière des objectifs fixés : extension de la paix dans le monde entier, désarmement, lutte contre le racisme et l'*apartheid*, élimination de l'écart qui sépare nations riches et nations pauvres, instauration d'un nouvel ordre économique mondial, heureuse issue de la Conférence sur le droit de la mer, et toutes les actions et

mesures visant à une solidarité internationale et à une interdépendance globale à l'appui du droit, de la liberté, de la justice et de la dignité humaine.

91. Pour citer le Secrétaire général lui-même [A/32/1, sect. III], l'année 1977, a suscité de grandes espérances pour l'humanité. Cependant, alors qu'elle approche de sa fin, nous nous trouvons dans une situation d'équilibre précaire et délicat entre de modestes succès, des doutes sérieux et de profondes appréhensions.

92. C'est la raison pour laquelle un certain degré de pessimisme jette son ombre sur la communauté internationale. C'est là un motif de regret, mais nous estimons nécessaire de rappeler une fois de plus ce que disait M. Waldheim pour expliquer le rythme si lent du progrès :

"Appartenir à l'Organisation des Nations Unies, c'est tout d'abord, pour l'Etat Membre, reconnaître l'existence d'un équilibre entre ses droits et intérêts souverains et les obligations que lui impose la Charte". [*ibid.*, sect. II.]

93. Le point de vue dûment considéré de mon gouvernement est que la prédominance des intérêts nationaux et égoïstes à courte vue sur les intérêts à long terme de l'humanité, qui, à notre époque, est devenue la règle plutôt que l'exception, constitue le principal défi jeté aux Nations Unies. A moins que ces deux sortes d'intérêts ne soient conciliées, que la volonté de la communauté internationale ne soit respectée et les résolutions des Nations Unies appliquées, à moins que ne soient relevés tout défi à cette volonté et toute déviation des normes de conduite internationale et qu'un terme ne soit mis au mépris audacieux et dédaigneux de nos résolutions, le sort des Nations Unies sera soumis aux dangers les plus graves.

94. L'ère du colonialisme touche à son terme. Des peuples ont été émancipés, mais certains souffrent encore des derniers vestiges de l'ancien colonialisme ou du néocolonialisme. Tôt ou tard, ces peuples jouiront de leur liberté complète et entière et exerceront leur pleine souveraineté sur leur destin comme sur leurs ressources.

95. Aider ces peuples à réaliser leurs aspirations à une vie meilleure en abrégant les phases de leur développement est, dans l'immédiat, un acte humanitaire et éclairé dont les bienfaits, à court terme comme à long terme, serviront l'intérêt des nations riches comme des nations pauvres. Encore que le dialogue Nord-Sud n'ait pas atteint les objectifs qu'il s'était fixés, l'intérêt commun, je n'en doute pas, l'emportera en dernière analyse. Il n'existe pas de raccourci qui soit susceptible de nous mener à l'instauration du nouvel ordre économique international, mais nous sommes certains qu'un dialogue authentique et non une confrontation futile, nous donnera l'expérience, l'imagination et la sagesse nécessaires pour trouver et suivre la bonne voie.

96. Le problème de la guerre et de la paix, que ce soit au niveau mondial ou régional, doit être la préoccupation première des Nations Unies, car c'est de lui que dépend la survie de l'humanité. Cependant, dans une large mesure, il relève de la responsabilité des superpuissances. C'est à elles qu'il appartient d'aborder de front les problèmes de la limitation des armements stratégiques pour parvenir en-

suite, nous pouvons au moins l'espérer, à des niveaux de désarmement mutuellement acceptables. Malheureusement, nous constatons que les dépenses consacrées aux armements dépassent 300 milliards de dollars par an et que ce qui se produit actuellement est une escalade continue de la course aux armements en même temps qu'une recherche sans fin de nouveaux systèmes d'armes plus destructrices encore. Si une telle situation évoluait vers le pire, aucun de nous ne serait épargné.

97. Le sort a voulu que le pays frère du Liban connaisse depuis deux ans une épreuve tragique qui persiste d'ailleurs encore dans certaines petites poches de son territoire; cela étant dû à des causes extérieures qui n'augurent rien de bon pour le Liban. Quoi qu'il en soit, la Jordanie tient à exprimer sa satisfaction profonde et le grand bonheur qu'elle éprouve de constater que cet Etat frère, ayant traversé cette épreuve, se lance à un rythme accéléré dans la voie de la reconstruction et exerce une fois de plus son rôle culturel et intellectuel en tant que partie chérie et respectée de notre monde arabe.

98. Un autre problème retient l'attention de la Jordanie, c'est le tragique conflit de Chypre. La Jordanie est liée depuis longtemps par une amitié historique tant à la Grèce qu'à la Turquie et nous espérons sincèrement que les efforts inlassables qui sont déployés en ce moment pour régler le conflit entre les deux communautés chypriotes seront couronnés de succès dans le cadre de l'indépendance du peuple chypriote, de son intégrité territoriale, et de la reconnaissance mutuelle des deux communautés, sur la base de l'accord quel qu'il soit qui pourra intervenir entre elles.

99. L'émancipation de la Namibie figure à l'ordre du jour des Nations Unies depuis 1946. Toutefois, l'indépendance de la Namibie est un problème qui n'a pas encore trouvé de solution. Nous apprécions les efforts accomplis par l'Assemblée générale ainsi que les directives et les principes que le Conseil de sécurité a énoncés dans sa résolution 385 (1976), et plus récemment les efforts de certaines puissances occidentales pour traduire les paroles dans les faits.

100. Mais, tragiquement, l'obstination du régime discrédité de l'Afrique du Sud continue de faire obstacle à une solution juste et authentique fondée sur les droits inaliénables du peuple du Sud-Ouest africain à l'indépendance et à la souveraineté.

101. En Rhodésie du Sud, une poignée de colons exploitaires continuent de s'opposer à l'indépendance du Zimbabwe et à la solution de ce problème sur la base du principe "à chacun une voix" faisant ainsi obstacle à la liberté des quatre millions d'autochtones du territoire.

102. La théorie et la pratique abominables de l'*apartheid* en Afrique du Sud continuent de constituer un véritable affront à la conscience et aux valeurs morales de l'humanité tout entière, comme on l'a dit tant au sein des Nations Unies qu'en dehors de l'Organisation, dans les diverses conférences mondiales qui se sont tenues durant l'année et dont la dernière est celle de Lagos, au Nigéria. L'opinion publique mondiale ne devient pas seulement de plus en plus consciente du problème, elle veut en outre jouer un rôle de plus en plus grand dans une solidarité active avec la majorité noire de l'Afrique du Sud. Mais si une percée dans la bonne

voie en est à peine à son extrême début, il est inévitable que cette pression croissante de l'opinion publique, si elle est organisée de manière appropriée et efficace, imposera un changement en faveur des droits humains élémentaires et de la défense des droits inaliénables de la majorité noire opprimée en Afrique du Sud.

103. Au Moyen-Orient, le début de l'année 1977 a été caractérisé par un climat d'optimisme prudent. Des hommes d'Etat, tant de la région que de l'extérieur, ont uni leurs efforts pour mettre enfin un terme à la longue épreuve de la région et, en particulier, aux souffrances indicibles de la population de Palestine. Les pays arabes ont exprimé leur volonté absolue de parvenir à une paix juste et durable. Cette volonté a été réaffirmée par la Jordanie et répétée au Secrétaire général, M. Waldheim, quand il s'est rendu dans la région au mois de février de cette année. C'est avec une égale insistance que nous avons réaffirmé cette prise de position lorsque le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Cyrus R. Vance, a rendu visite à la région au mois de juillet dernier. La position de la Jordanie en la matière a toujours été claire et positive. La position que nous avons avancée était fondée sur les principes suivants: premièrement, le retrait des forces israéliennes de tous les territoires occupés en 1967, conformément aux dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; deuxièmement, l'établissement des droits nationaux légitimes et inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à son identité et à l'autodétermination, dans sa propre patrie, la Palestine, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et aux termes mêmes de la Charte; troisièmement, permettre aux réfugiés de Palestine d'exercer leur droit de choisir entre le retour dans leur patrie ou des indemnités, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale qui a été réaffirmée chaque année; et, quatrièmement, l'acceptation des obligations tendant à assurer la paix dans des frontières sûres et reconnues pour tous les Etats intéressés, s'ajoutant à toutes les garanties de sécurité pour les deux parties en cause et à toutes autres dispositions et garanties pouvant être jugées nécessaires.

104. La Jordanie a appuyé la reprise de la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient à la date la plus rapprochée possible, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris celle de l'Organisation de libération de la Palestine. Inspirés par l'unité de la cause, nous avons alors proposé la constitution d'une délégation arabe unique et unifiée pour prendre part aux négociations de paix, afin d'assurer la participation de toutes les parties, étant donné que la question de Palestine est si importante qu'un seul pays arabe ne peut en assumer la responsabilité. A maintes reprises, Sa Majesté le roi Hussein a déclaré que si, dans la région, on veut parvenir à une paix permanente et juste, il est indispensable que le peuple palestinien soit en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination et porte la responsabilité de ses propres décisions.

105. Les sombres perspectives mettant en danger les chances de paix au Moyen-Orient proviennent, au premier chef, du mépris d'Israël à l'égard de la dimension palestinienne dans la crise, du fait qu'il maintient 3,5 millions de Palestiniens sous l'occupation ou dispersés à travers le monde, de son refus de négocier avec les représentants légitimes du peuple palestinien, de la création de colonies

de peuplement dans les territoires arabes occupés et de la légalisation de ceux déjà établis, de sa violation des droits de l'homme dans les territoires occupés, de l'application des lois israéliennes aux habitants arabes de ces territoires, des pratiques colonialistes appliquées par Israël dans la zone de décolonisation et des déclarations publiques faites par les autorités militaires israéliennes niant l'existence de territoires occupés et les qualifiant plus tard de "territoires administrés", puis de "territoires libérés" et les considérant comme faisant partie intégrante du "grand" Etat d'Israël.

106. Tous ces agissements ont été perpétrés par Israël en violation des principes de la Charte et des résolutions pertinentes des Nations Unies et au mépris des manifestations de la conscience du monde dont les résolutions maintes fois répétées ont été totalement ignorées par Israël, qui n'a manifesté qu'un mépris arrogant à l'égard de la communauté internationale. Dans toutes les instances, Israël a toujours proclamé que non seulement il désire la paix et cherche à l'obtenir, mais qu'il est prêt à accorder plus de concessions à condition que les Arabes acceptent de négocier avec lui. Cependant, lorsqu'il fut convaincu que les Etats arabes directement intéressés, y compris les Palestiniens, désiraient sérieusement une paix véritable, Israël a été, de toute évidence, pris de court et a commencé à avoir recours à diverses manœuvres pour retarder toutes mesures efficaces tendant à la paix. Ainsi, leurs véritables desseins qui avaient été si longtemps masqués par une rhétorique équivoque, sinon par des mensonges éhontés, devraient être maintenant dévoilés.

107. A la fin de la semaine dernière, le 1^{er} octobre, une déclaration conjointe des Etats-Unis et de l'Union soviétique a été publiée concernant la question du Moyen-Orient et elle a été soigneusement étudiée par mon gouvernement. Mon gouvernement a vu dans cette déclaration une évolution positive sur la voie menant à une paix juste et durable dans la crise du Moyen-Orient. Elle représente non seulement un point culminant dans les efforts sincères déployés par les Etats-Unis, en collaboration avec le Gouvernement de l'Union soviétique, mais elle est en outre le reflet de la volonté internationale telle qu'exprimée dans les divers organes des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale. Notant l'équilibre auquel on est arrivé entre les principes régissant le règlement, contenus dans cette déclaration, en particulier le droit des Palestiniens de recouvrer leurs droits légitimes, le Gouvernement jordanien entend souligner qu'il voit dans cette déclaration une mesure importante qui pourrait être la pierre angulaire d'une initiative positive vers des négociations de paix à Genève. Il espère sincèrement que cette déclaration suscitera une réponse de la part de toutes les autres parties qui veulent préserver leurs intérêts vitaux en construisant une paix juste et durable, et qui ont le souci véritable de la paix mondiale que la communauté internationale s'efforce de préserver et de renforcer.

108. Auparavant, les neuf pays membres de la Communauté européenne avaient également publié, le 29 juin dernier, une déclaration affirmant ces mêmes principes et demandant que soit reconnu le droit du peuple palestinien de créer sa propre patrie sur le territoire de Palestine. En exprimant notre reconnaissance aux Etats européens pour cette évolution dans leur position en tant que groupe, nous rappelons également, avec toute la gratitude qu'elles méritent les positions généreuses adoptées par les membres du

bloc socialiste, les pays non alignés, les Etats islamiques, les pays d'Afrique et d'Amérique latine et tous les autres Etats amis, et les remercions de l'appui que, tout au long des années, tant au sein des Nations Unies qu'à l'extérieur, ils ont accordé à la cause du peuple palestinien, en soutenant le droit et la justice et en condamnant l'occupation illégale d'Israël.

109. Le monde entier est maintenant opposé à Israël qui demeure isolé dans une situation où l'a placé son occupation militaire qui défie le monde. Dans cette confrontation ouverte, la pression des groupes sionistes déploie, ici et là, de fiévreux efforts en vue de justifier l'occupation israélienne, son expansion, ses pratiques coloniales, le déracinement et la dispersion de tout un peuple. Israël n'a cessé d'élever des obstacles sur le chemin de la paix et a constamment rejeté la reprise des conversations à Genève.

110. En terminant, il n'est pas exagéré de souligner que les jours et les mois qui viennent seront d'une importance capitale non seulement pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient, mais pour le monde dans son ensemble, et ce directement ou indirectement.

111. La Jordanie demeure ferme dans son appui d'une option pacifique. Mais il est nécessaire d'avoir deux parties en présence pour réaliser la paix, toutes deux faisant des efforts sincères et inlassables à cette fin. Si Israël s'engage sur cette voie, nous pourrions sans aucun doute atteindre ce but. S'il continue à défier la volonté unanime de la communauté internationale, nous n'aurons d'autre choix que de réviser nos options, comptant sur votre appui pour obtenir la justice, pour museler l'agresseur et pour prendre l'action efficace et dissuasive stipulée dans la Charte des Nations Unies pour préserver la paix dans toute la région et dans le monde entier.

112. M. UMBA di LUTETE (Zaïre) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter mes très chaleureuses félicitations au nom de ma délégation et en mon nom personnel à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

113. Largement méritée, cette élection est une reconnaissance par la communauté mondiale du rôle actif que ne cesse de jouer votre pays sur la scène internationale. Vos qualités personnelles constituent en outre un gage certain de réussite pour la présente session.

114. Mes félicitations vont également à tous les membres de votre bureau, dont la collaboration sera d'une aide précieuse à votre présidence.

115. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier et féliciter votre prédécesseur, Son Excellence M. Amerasinghe, de Sri Lanka, de la manière brillante et réussie dont il a conduit les travaux de notre dernière session.

116. A vos côtés, un homme vous apporte une coopération précieuse et inestimable : le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont le dévouement à l'oeuvre exaltante du triomphe des principes et des idéaux de notre charte justifie tous les espoirs que la communauté internationale a placés en lui.

117. Ce n'est pas sans émotion que ma délégation a noté les conclusions préoccupantes du rapport du Secrétaire général en ce qui concerne le problème de la paix dans le monde. Car la paix, la sécurité et la coopération internationales dans l'égalité souveraine sont les objectifs majeurs de notre charte. Je voudrais donc brièvement passer en revue sous ces trois rubriques les événements du monde depuis notre dernière rencontre ici, à New York.

118. Au titre de la paix dans le monde, deux sujets principaux retiennent l'attention de ma délégation. Il s'agit du problème du Moyen-Orient et de la situation en Afrique australe. La situation au Moyen-Orient demeure un foyer de tension dans cette partie du monde et une menace très grave pour la paix et la sécurité internationales. La crise du Moyen-Orient, dans toute son essence et dans toutes ses manifestations, revêt un caractère complexe qu'on ne saurait dissimuler et qui rend difficile toute recherche d'une solution équitable et juste susceptible de satisfaire toutes les parties en cause.

119. A chaque session de l'Assemblée générale, mon pays exprime son inquiétude à ce sujet. Le 4 octobre 1973 déjà, prenant la parole du haut de cette même tribune, le président Mobutu Sese Seko du Zaïre déclarait :

“Au Moyen-Orient, il existe trois sortes de réflexes : le réflexe de la peur, pour le peuple israélien; le réflexe du désespoir, pour le peuple palestinien, le réflexe d'humiliation, pour le peuple arabe⁶.”

120. Mon pays est convaincu et estime que tous les peuples de cette région ont droit à une existence digne, au respect de leurs droits fondamentaux et indéniables, qu'il s'agisse des Israéliens, des Palestiniens ou des Arabes.

121. Aux yeux de ma délégation, la crise du Moyen-Orient est principalement le sort qui est fait aux Palestiniens. Mais chacune des parties concernées doit faire un effort de dépassement, sinon, il sera très difficile de parvenir à une solution à cette crise. Notre organisation et tous les Membres qui la composent ont l'impérieux devoir de les y aider. A cet égard, et vu les difficultés de la tâche, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité peuvent constituer une base de négociations valable. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons observé plusieurs prises de position par les parties intéressées. Il semble qu'il y ait malgré tout une lueur d'espoir quant à ce qui concerne la reprise éventuelle de la Conférence de Genève, avec la participation de toutes les parties intéressées.

122. Pour ma délégation, il existe trois conditions essentielles sans lesquelles aucune solution durable à la crise du Moyen-Orient ne peut être envisagée : d'abord, l'évacuation par Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967; ensuite, le droit pour le peuple palestinien à une patrie, à l'autodétermination et à l'indépendance; enfin, le droit pour tous les Etats de la région à l'existence à l'intérieur de frontières reconnues, y compris Israël lui-même.

123. Avec l'accession de Djibouti à l'indépendance, l'Afrique aurait pu être entièrement libérée s'il ne demeurait dans

la partie sud de notre continent une situation coloniale d'un caractère particulier et tout à fait ignoble et intolérable. En Afrique australe, en effet, l'*apartheid* et la discrimination raciale ont été érigés en doctrine politique, une minorité de Blancs usurpent tous les droits politiques et économiques au détriment de la majorité noire.

124. La présence illégale de l'Afrique du Sud en Namibie, nonobstant toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies et tous les avis de la Cour internationale de Justice, est un défi constant et permanent à la communauté internationale. L'Afrique du Sud doit restituer sans retard ce territoire à l'Organisation des Nations Unies, et ce dans le respect de son intégrité territoriale. Il est urgent que la SWAPO, reconnue comme le représentant légitime du peuple namibien, prenne en mains les destinées de ce territoire. La communauté internationale ne peut plus longtemps tolérer les tergiversations ou les manoeuvres dilatoires qui sont chères au régime raciste de Pretoria. La situation malheureuse qui prévaut d'ailleurs actuellement au Zimbabwe résulte entièrement de l'entêtement de la clique de Ian Smith depuis plus de 12 ans.

125. Lors de sa visite en République du Zaïre, le président Obasanjo du Nigéria et le président Mobutu ont tous deux reconnu que le plan anglo-américain, s'il est appliqué correctement et avec le maximum de bonne foi, pouvait constituer une étape positive et importante pour le règlement pacifique de la crise au Zimbabwe, et que donc, dans ce sens, ce plan devrait être encouragé. Ma délégation a l'espoir que les négociations qui vont s'ouvrir entre les parties intéressées permettront l'établissement au Zimbabwe d'un gouvernement par la majorité authentique et militante.

126. Nous nous félicitons ensuite de l'adoption par le Conseil de sécurité, le 29 septembre dernier, de la résolution 415 (1977), demandant au Secrétaire général de nommer un représentant des Nations Unies auprès du Commissaire résident britannique au Zimbabwe. Nous sommes heureux de constater que toutes les forces en présence, principales intéressées au problème, ont donné leur aval à cette résolution. Dès lors, ma délégation s'attend à ce que tous les esprits soient de bonne foi et manifestent toute leur bonne volonté afin d'apporter au Secrétaire général des Nations Unies le concours nécessaire à l'application correcte de cette résolution. En particulier, ma délégation voudrait demander à tous ceux qui, de loin ou de près, exercent une influence quelconque sur le rebelle Ian Smith, de le dissuader de gêner l'exécution sans faille de cette résolution. Parmi les amis de Ian Smith, il faut citer principalement Vorster, qui est le champion de l'*apartheid*. La politique odieuse d'*apartheid* en Afrique du Sud a toujours été condamnée par la communauté internationale tout entière, car elle constitue, on l'a souvent répété, un crime contre l'humanité. Nous ne pouvons que continuer à condamner avec véhémence tous les actes de barbarie perpétrés contre les patriotes africains, depuis Sharpeville jusqu'au lâche assassinat de Steve Biko, car il est sans conteste que les circonstances troubles de sa mort ne font planer aucun doute sur la nature de sa disparition. Ma délégation s'incline devant la mémoire de ce digne fils de l'Afrique combattante. Comment ne pas condamner, une fois de plus, l'attitude négative des racistes sud-africains habitués à bafouer toutes les résolutions pertinentes de notre organisation au mépris de l'opinion mondiale ?

⁶ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Séances plénières, 2140^e séance, par. 134.

127. Aujourd'hui encore, défiant toute opinion, et malgré toutes les dissuasions, l'Afrique du Sud s'apprête, semble-t-il, à expérimenter une bombe atomique. Si cette bombe n'existe pas encore, l'Afrique du Sud est sur le point de la posséder. Comment se l'est-elle procurée ? A quoi va-t-elle servir ? Sûrement pas contre les maquisards. Alors, s'agit-il d'une arme de chantage ? Oui, dans un sens. Mais il demeure, et c'est important aussi, que nous nous trouvons devant une menace grave contre les pays africains qui aident et abritent les mouvements de libération engagés dans la lutte pour une juste cause.

128. Nous disions tout à l'heure que le système d'*apartheid* n'avait trouvé d'autres défenseurs au monde que ses propres auteurs, car, à notre connaissance, tout le monde dans cette enceinte, tous les Etats sans exception, condamnent cette pratique honteuse.

129. Dès lors, ceux qui, d'une façon ou d'une autre, de loin ou de près, aident l'Afrique du Sud à se doter de cet engin hautement meurtrier se trouvent en contradiction avec eux-mêmes, car ils ne doivent pas honnêtement condamner l'*apartheid* et en même temps accepter que le régime sud-africain dispose de moyens si puissants pour poursuivre sa politique.

130. En tout état de cause, avec l'acquisition d'une bombe atomique par l'Afrique du Sud, l'équilibre des forces dans la région, qui était déjà précaire, se trouve gravement rompu. Il faudra absolument rétablir cet équilibre même au prix d'un pacte avec le diable.

131. Le souci de maintenir l'équilibre des forces entre les Etats a conduit le système des Nations Unies à se préoccuper du désarmement. Beaucoup de réunions et de conférences ont été consacrées à ce sujet, mais il faut constater que les résultats demeurent jusqu'à présent fort minces. Les questions de désarmement nous intéressent tous, grands, moyens et petits Etats, en raison précisément des conséquences néfastes des armes nucléaires sur le monde. Ainsi, les 350 milliards de dollars dépensés par les Etats riches aux fins de l'armement représentent un réel gaspillage de ressources dont se trouve dangereusement privée l'humanité. Nous devons donc considérer le désarmement comme un bien pour tous.

132. Par ailleurs, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires que l'on invoque tant ne saurait être une fin en soi. Une telle conception aurait pour conséquence d'abandonner entre les mains des détenteurs de la bombe atomique un instrument de chantage intolérable du fait qu'ils se considèrent comme les tuteurs des autres Etats. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit être considéré comme une étape importante, bien sûr, sur la voie du désarmement général et complet, qui doit mener jusqu'au désarmement des coeurs.

133. En effet, les relations pacifiques sont l'un des buts et objectifs de la Charte de notre organisation, qui prohibe par ailleurs le recours à la force dans le règlement de conflits internationaux. C'est pour cela que mon pays, le Zaïre, s'était prononcé en faveur de l'adoption par la communauté internationale du projet de traité à ce sujet, projet présenté l'année dernière par l'Union soviétique⁷ et destiné à nous

rappeler de façon constante nos obligations à l'égard de la paix, de la sécurité internationale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et de la nécessité du dialogue et de la coopération internationale. Ce dernier sujet est l'un des points cardinaux de la politique étrangère de mon pays.

134. Comme le stipule l'article 77 de notre constitution :

“En vue de promouvoir l'unité africaine, notamment, la République [du Zaïre] peut conclure des traités et accords d'association comportant éventuellement un abandon partiel de sa souveraineté”.

L'unité africaine, le Zaïre continue non seulement d'y croire, mais aussi d'oeuvrer à sa consolidation. Comme le dit le manifeste de la Nsélé, charte de notre parti national :

“L'Afrique doit se présenter comme un bloc dans les dialogues internationaux. Le mouvement populaire de la révolution soutient — et soutiendra — de toutes ses forces une politique de solidarité africaine par un accord effectif de l'OUA.”

Beaucoup de nos problèmes, en effet, ne sont-ils pas en réalité des problèmes africains ? Par-delà ses frontières, la main de la République du Zaïre restera tendue en vue de susciter un mouvement semblable de la part de tous nos frères africains. Le Zaïre, étant au centre de l'Afrique, ne saurait se dérober à sa mission : celle d'être le trait d'union des Etats frères, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest.

135. Je voudrais maintenant aborder les questions commerciales, celles du développement et celles de la coopération au niveau mondial. Les faits les plus marquants du commerce mondial au cours de ces trois dernières années auront été : l'inflation, les secousses du système monétaire international, la crise dans les approvisionnements énergétiques, et la détérioration de la balance des paiements de la plupart des pays en développement, singulièrement des moins avancés et des plus pauvres.

136. L'accumulation des revenus pétroliers que l'on observe chez certains de nos frères en développement ne saurait en aucune façon être interprétée comme une amélioration de la situation économique des pays en développement. Elle souligne simplement, de l'avis de ma délégation, l'importance primordiale du pétrole au niveau technique actuellement atteint de l'exploitation des ressources naturelles du monde; mais en même temps, elle met en lumière la vulnérabilité des économies des pays basées sur l'exportation d'un seul produit.

137. Ainsi demeurent toujours d'actualité les efforts à l'échelle mondiale pour essayer d'améliorer le système généralisé des préférences et le pouvoir d'achat des recettes d'exportation des matières premières pour lutter contre les mesures protectionnistes renaissantes et autres obstacles non tarifaires et transférer entre les mains des pays en développement une partie des structures de la transformation des matières premières. Aucune des réunions et conférences tenues à New York, à Genève, à Nairobi ou ailleurs dans le monde, au cours de l'année qui s'achève, n'a hélas apporté ne serait-ce qu'un début de solution à ces problèmes.

⁷ *Ibid.*, trente et unième session, Annexes, point 124 de l'ordre du jour, document A/31/243, annexe.

138. S'agissant du développement économique et social, qu'il me soit permis de souligner l'inquiétude de ma délégation devant l'apathie de la communauté mondiale face à la mise en pratique des mesures internationales préconisées par notre organisation.

139. Voilà pourquoi ma délégation partage les préoccupations du Conseil économique et social devant le manque de progrès dans l'application des résolutions adoptées dans le cadre des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale de l'ONU, de la Déclaration de Lima⁸ et de celle de la quatrième session de la CNUCED à Nairobi. Puisque, à chacune de ces rencontres, la communauté mondiale a avalisé toutes ces décisions, il apparaît urgent aux yeux de ma délégation que soient entrepris des efforts par notre organisation pour combler les insuffisances enregistrées dans la réalisation des buts et des objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le point 67 de notre ordre du jour – nous nous en félicitons – nous donne l'occasion de nous pencher sur ce problème de façon approfondie.

140. L'accumulation des décisions inappliquées, tout le monde s'en rend compte, engourdit le système des Nations Unies et en bloque le mécanisme. Il est plus que temps de marcher dans la voie non seulement du réalisme, mais également de la loyauté et de la sincérité de la parole donnée.

141. Nul ne saurait contester que l'importance d'un pays se mesure, entre autres, à l'aulne de ses réalisations techniques. En effet, c'est par ce moyen que l'homme peut prétendre dominer le monde et améliorer le sort de ses semblables qui y vivent. A notre avis – et c'est presque une vérité de La Palice –, le développement économique et social des pays sous équipés ne deviendra réel que le jour où ceux-ci auront réussi une percée dans la sphère des réalisations techniques. Les pays développés, qui le savent, ne devraient donc pas continuer à éluder leurs obligations internationales dans ce domaine.

142. Cet aspect du développement nous place de plain-pied sur le terrain de l'industrialisation, c'est-à-dire ce qui devrait être le domaine de prédilection de l'ONUDI.

143. On peut se féliciter des efforts positifs déployés dans son champ d'action par le secrétariat de l'ONUDI pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Lima. Le manque de progrès dans ce domaine s'explique peut-être, bien souvent, par la participation très faible de la plupart des Etats Membres.

144. Puisque nous parlons de coopération, nous voudrions également exprimer nos regrets devant le résultat négatif de la reprise de la trente et unième session de l'Assemblée⁹, qui devait évaluer les résultats de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, conférence sur laquelle notre pays avait fondé beaucoup d'espoir, au regard des efforts financiers et intellectuels consentis par ses participants, et qui nous a permis dans certains des

domaines examinés de mobiliser une immense collaboration technique et politique; c'était en fait une bonne occasion qui nous était donnée de mieux nous comprendre. L'impasse de la trente et unième session sur la Conférence de Paris semble s'expliquer par le fait qu'on a peut-être voulu attribuer au dialogue Nord-Sud un rôle qu'il ne pouvait sans doute pas jouer, c'est-à-dire opérer des miracles.

145. Nous voulons espérer, enfin, que l'échec de la reprise de la trente et unième session n'annulera en rien les engagements pris par les pays développés à Paris. Rappelons enfin que ces pays ont accepté de mener à bien les négociations sur l'établissement d'un fonds commun des matières premières; ils se sont engagés en outre à créer un fonds spécial destiné à aider les pays les plus pauvres; ils se sont enfin dits prêts à réfléchir sur la nécessité d'aider l'Afrique à résoudre les problèmes ardu de son infrastructure et de ses transports et communications.

146. La session qui s'est achevée le 19 septembre dernier a, en tout cas, mis en lumière la nécessité urgente pour la communauté internationale de faire preuve d'imagination pour parvenir à un triple objectif. Il faut d'abord définir clairement et sans équivoque les buts et les objectifs des actions à entreprendre dans le cadre de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Ensuite, il apparaît, aux yeux de ma délégation, qu'il y a lieu d'accepter les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre ces buts et objectifs. Enfin, il paraît important d'entretenir vivace le feu du dialogue entre pays en développement et pays développés, quels qu'ils soient.

147. Je voudrais terminer ce survol des problèmes économiques et commerciaux mondiaux en invitant la communauté internationale à se préoccuper davantage du manque de progrès dans l'application des résolutions pertinentes dans le domaine du développement économique des pays en développement. Cette communauté devrait s'engager résolument à combler les insuffisances enregistrées dans la réalisation des buts et objectifs de la stratégie internationale du développement. Nous devons finalement intensifier le dialogue et les négociations dans les différentes enceintes des Nations Unies pour l'avènement d'un ordre économique international plus juste et plus équitable.

148. Avant de terminer, je voudrais évoquer succinctement les résultats encourageants de la Conférence des Nations Unies sur la désertification. Les efforts déployés dans la capitale kenyane du 29 août au 9 septembre 1977 ont permis de suggérer un plan d'action réaliste et efficace¹⁰, doublé de recommandations d'ordre financier et institutionnel permettant d'en assurer la mise en oeuvre.

149. La communauté mondiale se trouve ainsi pleinement informée de la complexité de la lutte contre ce fléau. Cette lutte nécessite une action conjuguée des connaissances, des moyens techniques et financiers et de la participation de l'homme. Elle suppose un combat mené sur les plans national, régional, interrégional, voire mondial. Notre délégation souhaite que, une fois adopté, après qu'en auront été réglées les questions institutionnelles et celles des arrangements financiers, le plan d'action proposé par le Secrétariat connaisse une application rapide. Les pays du tiers monde,

⁸ Voir document A/10112, chap. IV.

⁹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières*, 108^e et 109^e séances.

¹⁰ Voir document A/CONF.74/36, chap. I.

ceux d'Afrique en particulier qui souffrent le plus de la désertification et manquent de ressources pour y faire face, attendent en ce domaine une assistance massive de tous les pays, principalement des pays développés.

150. Je voudrais terminer mon intervention en saluant ici la République socialiste du Viet Nam, dont la présence parmi nous prend valeur d'enseignement pour tous ceux qui, de par le monde, mènent une guerre apparemment perdue d'avance : celle destinée à semer la division entre les peuples ou les enfants d'un même continent. Bienvenue également à la République soeur de Djibouti, à laquelle nous adressons nos vœux de brillante réussite, surtout en ce moment où l'Afrique traverse de graves secousses qui mettent parfois à très rude épreuve le fragile édifice de l'Organisation de l'unité africaine.

151. Notre conviction dans ce domaine est que rien absolument rien ne saurait abattre l'Afrique, dès lors qu'elle saura reconnaître et accepter de défendre avec conviction et détermination ses valeurs authentiques.

152. M. PACHARIYANGKUN (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] . Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes plus vives félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Je vous souhaite tout le succès possible dans cette entreprise et je puis vous assurer de la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de la tâche qui vous a été confiée par la communauté mondiale.

153. Je voudrais rendre un hommage tout particulier à M. Amerasinghe, de Sri Lanka, fils éminent de l'Asie, pour la manière remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la trente et unième session de l'Assemblée générale l'année dernière. Nous avons tous à son égard une dette de profonde gratitude pour ses efforts inlassables et son sincère dévouement à sa tâche.

154. Je voudrais également souhaiter une cordiale bienvenue aux deux nouveaux Membres de l'Organisation, à savoir Djibouti et le Viet Nam. Ce dernier pays est notre voisin, et nous avons été heureux de nous joindre aux auteurs de la résolution demandant son admission à l'Organisation des Nations Unies. La Thaïlande se réjouit de pouvoir collaborer avec ces deux pays, tant à l'Assemblée générale que dans les autres instances des Nations Unies. Ma délégation est particulièrement encouragée par le fait que le Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam [*3^e séance*] a réaffirmé sa politique de paix à l'égard de ses voisins du Sud-Est asiatique, ce qui augure bien de la paix et de la stabilité ainsi que du progrès et de la stabilité dans cette région.

155. Maintenant que tous les pays du Sud-Est asiatique ont été admis en tant que peuples épris de paix au sein de cette organisation mondiale, une occasion unique s'offre à nous pour nous livrer à des entreprises bénéfiques entre tous les pays de la région, indépendamment de leurs systèmes politiques, économiques ou sociaux.

156. Les cinq chefs de gouvernement des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est se sont rencontrés

récemment à Kuala Lumpur, les 4 et 5 août 1977, pour célébrer le dixième anniversaire de cette organisation et passer en revue l'évolution et les progrès accomplis au cours de la première décennie de son existence. En évaluant la situation politique dans la région de l'Association, les cinq chefs de gouvernement ont réaffirmé le désir de leurs gouvernements d'entretenir des relations pacifiques et mutuellement bénéfiques avec tous les pays de la région, y compris les trois pays de l'Indochine.

157. Mon gouvernement estime que tous les efforts possibles doivent être faits pour encourager cette perspective de meilleure compréhension entre tous les pays du Sud-Est asiatique et qu'il convient de suivre toutes les voies possibles pour une coopération constructive et pacifique, sur la base de l'égalité et des intérêts mutuels. En conséquence, la Thaïlande a été encouragée par les progrès qui ont été faits récemment pour l'établissement du Comité intérimaire avec le Laos et le Viet Nam en ce qui concerne le projet du bassin du Mékong, sous l'égide de la CESAP. La vie nouvelle insufflée à ce projet ouvrira la voie de la coopération entre tous les pays riverains concernés. A cet égard, nous espérons très sincèrement que, le moment venu, le Kampuchea démocratique reprendra sa participation à ce projet régional positif. A ce propos, je rappellerai que la Thaïlande a toujours travaillé très activement à cette entreprise de coopération afin d'améliorer le climat politique général de la région.

158. Encore que la Thaïlande ait été le premier parmi les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à rétablir les relations diplomatiques avec le Kampuchea démocratique à la fin de 1975, il est regrettable que des problèmes frontaliers persistent entre les deux pays, entraînant des pertes de vies humaines et des dommages considérables. Moyennant un désir sincère d'éviter toute effusion de sang et grâce à des efforts sincères de part et d'autre, mon gouvernement espère que nous parviendrons à une bonne compréhension et que les difficultés pourront être surmontées par la voie de négociations diplomatiques.

159. Malheureusement, la situation frontalière s'est aggravée. Néanmoins, le Gouvernement thaïlandais a fait des efforts constants pour parvenir à des pourparlers avec le Kampuchea démocratique au sujet des questions frontalières ainsi que de toute autre question affectant les relations entre les deux pays, par le truchement des officiers de liaison qui avaient été nommés par nos gouvernements respectifs en novembre 1975. A notre vif regret, nos tentatives répétées pour établir un contact avec l'officier de liaison cambodgien sont restées sans effet. En outre, nos efforts entrepris pour instaurer un dialogue avec le Kampuchea démocratique dans plusieurs capitales où nos gouvernements sont représentés se sont soldés jusqu'à ce jour par un échec. Quoi qu'il en soit, mon gouvernement est fermement décidé à poursuivre cette quête pour la solution des problèmes frontaliers avec le Kampuchea démocratique sur une base pacifique, conformément à notre politique de coexistence pacifique avec tous nos voisins. Ma délégation souhaite ici préciser que la Thaïlande ne nourrit aucun dessein agressif à l'égard de ses voisins, y compris le Kampuchea démocratique, pas plus qu'elle n'a d'ambitions territoriales. En ce qui concerne le Kampuchea démocratique, la Thaïlande s'en tient rigoureusement au communiqué conjoint du 31 octobre 1975 entre les deux pays.

160. Ma délégation a écouté avec un vif intérêt la déclaration du Président de la délégation de la République démocratique populaire lao, en date du 3 octobre 1977 ici même dans cette salle [16^e séance]. Etant donné que la Thaïlande s'est faite sans relâche l'avocat de la politique d'amitié réciproque avec tous ses voisins, comme avec tous les pays du monde quelles que soient les différences dans leur système politique, économique ou social, sur la base du respect mutuel, de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale ainsi que du principe de non-ingérence dans les affaires internes d'autrui, il est évident que la déclaration lao accusant la politique thaïlandaise d'être une politique "inamicale" n'est pas corroborée par les faits. En effet, le peuple thaïlandais et le peuple lao ont des affinités ethniques et culturelles très grandes, qui ont resserré tout au long des siècles les liens d'amitié, et je suis convaincu que ces affinités contribueront à la réalisation des objectifs qui sont ceux de la Thaïlande, à savoir : vivre en paix, en fraternité et en coopération étroite et amicale avec la République démocratique populaire lao. Pour sa part, le Gouvernement royal de Thaïlande fera tout son possible pour améliorer les relations lao-thaïlandaises, dans l'esprit du communiqué conjoint du 3 août 1976 signé par les deux pays.

161. Quant à l'autre pays voisin de la Thaïlande, la République socialiste du Viet Nam, mon gouvernement continuera à respecter les termes du communiqué conjoint thaïlondo-vietnamien du 6 août 1976, qui énonce quatre principes visant à instaurer des relations meilleures entre les deux pays. Nous espérons que, dans un avenir proche, on pourra procéder à l'échange d'ambassadeurs envisagé dans ce communiqué. C'est la raison pour laquelle il est particulièrement réconfortant de constater que les deux parties ont manifesté leur désir de poursuivre des négociations sur les problèmes bilatéraux, ce qui, nous l'espérons, permettra de parvenir à une stabilité régionale et à l'harmonie dans un climat de bon voisinage.

162. Ma délégation est convaincue que les Nations Unies sont l'unique centre international authentique au sein duquel nous puissions travailler ensemble à la recherche de solutions globales pour des problèmes mondiaux. Et même si les solutions adoptées dans le passé sont demeurées en deçà des espoirs, les débats internationaux au sein des Nations Unies ont toutefois permis à l'opinion publique mondiale de prendre conscience des problèmes du globe préparant ainsi un climat d'opinion favorable au règlement desdits problèmes et permettant de mettre sur pied des lignes directrices pour leur règlement.

163. C'est bien ce que l'on peut dire, en particulier, des problèmes du désarmement et des discussions récentes, qui jusqu'à maintenant n'ont abouti qu'à des résultats peu tangibles. La course aux armements se poursuit entre les grandes puissances à un rythme alarmant, et pas plus les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques que la Conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe ou la recherche de la détente entre les deux superpuissances n'ont encore eu de répercussions vraiment positives sur la situation en matière de désarmement mondial. Quoi qu'il en soit, nous devons persévérer dans nos efforts, en particulier pour le désarmement et le contrôle des armes, surtout les armes nucléaires et thermo-nucléaires pour veiller à ce que les ressources précieuses, en

ce moment gaspillées pour la fabrication d'armes de destruction de plus en plus sophistiquées, soient consacrées à des projets de développement pacifiques pour le plus grand bien de tous les peuples. Mon gouvernement, en conséquence, se félicite de l'initiative prise pour qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement ait lieu en mai et juin 1978. Il convient bien entendu que toutes les instances concernées, surtout la Conférence du Comité du désarmement de Genève, préparent soigneusement le succès de ladite session extraordinaire.

164. Au Moyen-Orient, bien que le mandat des forces du maintien de la paix des Nations Unies ait été prorogé jusqu'en 1978 par accords entre les Etats intéressés, et bien que le cessez-le-feu reste en vigueur, la situation dans la région n'en demeure pas moins explosive, cela étant dû au fait que les territoires arabes saisis par Israël pendant la guerre de 1967 continuent d'être occupés et que des colonies de peuplement se sont établies dans ces territoires, en violation des résolutions pertinentes des Nations Unies. Ma délégation estime que toutes les parties concernées devraient travailler conjointement à la recherche d'un règlement durable et amical fondé sur la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, permettant au peuple palestinien d'exercer son droit légitime à l'autodétermination et de retourner dans ses foyers, tout en garantissant à Israël son indépendance souveraine et sa sécurité en tant qu'Etat. Mais, entre-temps, aucune des parties concernées ne devrait adopter de mesures unilatérales risquant de compromettre la reconvoction de la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient et son succès. A la lumière de ce qui précède, ma délégation se félicite de la déclaration soviéto-américaine du 1^{er} octobre sur le Moyen-Orient. C'est là une preuve de l'effort sérieux effectué par les deux co-Présidents pour que la Conférence de Genève se réunisse à nouveau d'ici la fin de cette année.

165. La question de Chypre est depuis longtemps inscrite à l'ordre du jour de cette assemblée, et cependant aucune solution n'a encore été trouvée malgré les efforts inlassables du Secrétaire général et de son représentant spécial à Chypre, les négociations qui se sont tenues à Vienne entre les représentants des deux communautés chypriotes, à la fin mars de cette année, n'ayant pas abouti à des conclusions positives. La présence des forces de maintien de la paix des Nations Unies a permis le maintien d'une paix précaire dans l'île. Ma délégation souhaite sincèrement que, par la reprise des discussions entre les communautés, une solution acceptable pour les deux parties sera trouvée et permettra de maintenir intacts l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre. Entre-temps, aucune mesure ne devrait être prise qui risquerait de miner les perspectives d'un tel règlement.

166. Le problème des droits de l'homme, s'étant vu accorder une importance nouvelle de la part de certains dirigeants du monde, est devenu très délicat, étant donné en particulier les divergences très marquées qui existent à propos de la définition de ses limites et de la portée de l'application de ces droits dans la pratique. La Déclaration universelle des droits de l'homme reste en fait le seul instrument accepté par la plupart des Etats Membres, et les nations industrialisées ont tendance à n'en souligner que les aspects relatifs aux libertés politiques et civiles contenues

dans la première partie de la Déclaration, alors que les pays en développement ont tous intérêt à souligner des droits économiques et sociaux, qui couvrent une gamme très large de droits et qui sont contenus dans la deuxième partie de la Déclaration.

167. Cependant, on semble orienter essentiellement cet intérêt renouvelé à propos des affaires humanitaires dans une direction qui renforcerait la fibre morale de la communauté mondiale au profit de l'humanité tout entière. Mon gouvernement se félicite de ces efforts, car les principes relatifs aux droits de l'homme sont fondés sur le plus noble des concepts. A cet égard, ma délégation est d'accord avec le Secrétaire général lorsque, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, il déclare :

“L'objectif fondamental de l'action de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine ne doit pas être d'accuser ni de provoquer des débats acrimonieux, il doit être essentiellement de développer un sentiment commun au sein de la communauté internationale et de renforcer le respect de la dignité de l'homme et de ses libertés fondamentales.” [A/32/1, sect. V.]

Toutefois, ma délégation estime également que si les défenseurs des droits de l'homme veulent jouir de quelque créance, il doit y avoir une seule norme d'appréciation pour décider s'il y a ou non violation des droits fondamentaux de l'homme, et les critères utilisés doivent être les mêmes dans tous les cas et non pas être appliqués de manière sélective. Qui plus est, si, en se fondant sur des critères objectifs et non discriminatoires, l'on donne à cette question un caractère multilatéral, cela permettra peut-être d'éviter une exacerbation éventuelle de certains conflits bilatéraux.

168. Il existe, en Thaïlande, une tradition humanitaire qui remonte à des temps immémoriaux. Le gouvernement actuel a conscience de la nécessité d'assurer à tous les citoyens la jouissance de leurs droits de l'homme fondamentaux et la satisfaction de leurs besoins essentiels. Il a donc réalisé des projets de première utilité tels que la réforme agraire et le développement rural intégré, qui ont bénéficié d'un large appui populaire. Il est également parvenu à maintenir l'ordre public et à faire renaître la confiance du public en l'honnêteté d'un gouvernement. Ces efforts visant à assurer à notre peuple la jouissance des droits fondamentaux de l'homme et la satisfaction des besoins essentiels seraient futiles sans la sécurité et la stabilité qui constituent la base même du développement économique et du progrès national.

169. Nous avons, en Thaïlande, une tradition humanitaire qui ne concerne pas seulement notre propre peuple, mais d'autres également. C'est pourquoi, pour des raisons purement humanitaires, nous avons permis à plus de 130 000 personnes déplacées d'Indochine de pénétrer en Thaïlande et leur avons fourni des secours provisoires sous la forme d'abris, de nourriture et de soins médicaux. Cette tâche a suscité, pour mon pays, de graves problèmes dans les domaines administratif et financier, de même que dans celui de la sécurité. Avec l'affluence toujours croissante des réfugiés et l'augmentation des problèmes y relatifs, le Gouvernement thaïlandais, qui s'occupait déjà d'aider un grand nombre de personnes déplacées venues en Thaïlande à la suite du conflit franco-indochinois de 1945, a demandé

et obtenu une assistance internationale, notamment de la part du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres institutions bénévoles.

170. En réponse à l'appel du Gouvernement thaïlandais, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a promptement accordé une assistance sur une très large échelle, travaillant en coopération avec le Gouvernement thaïlandais, divers autres pays, des organisations internationales et des institutions bénévoles. Après l'expiration du premier accord de décembre 1975, mon gouvernement et le Haut Commissaire ont, le 22 juillet de cette année, conclu un nouvel accord fondé sur le dernier appel lancé par le Haut Commissaire, qui a fixé pour objectif la somme de 12,35 millions de dollars des Etats-Unis pour de nouvelles opérations de secours. Je voudrais donc saisir cette occasion pour dire combien mon gouvernement est reconnaissant au Haut Commissaire pour sa réaction immédiate et son appui constant, ainsi qu'à son représentant et à son personnel si dévoués pour le travail remarquable qu'ils font en Thaïlande. Le Programme alimentaire mondial, qui a fourni une aide alimentaire aux personnes déplacées, et d'autres organisations telles que le Comité intergouvernemental sur les migrations européennes et le Comité international de la Croix-Rouge, ainsi que de nombreuses organisations religieuses et bénévoles, méritent également toute notre reconnaissance pour l'assistance qu'ils nous ont accordée.

171. Nous espérons que l'Assemblée générale demandera instamment à d'autres institutions spécialisées et organismes intéressés de la famille des Nations Unies d'aider au maximum le Haut Commissaire afin qu'il puisse accorder l'assistance nécessaire à ces personnes déplacées, dont la triste situation constitue un problème humanitaire international urgent.

172. Je voudrais également exprimer la reconnaissance très sincère de mon gouvernement à tous les pays qui ont non seulement accordé mais aussi, par la suite, accru leur appui à l'actuel programme d'assistance de la Thaïlande, y compris ceux qui continuent d'accepter de recevoir un nombre considérable de personnes déplacées en vue de leur installation, leur permettant ainsi d'aborder une vie nouvelle. Nous espérons sincèrement que ces pays, ainsi que d'autres qui sont en mesure de le faire, sauront traduire leur préoccupation en matière d'affaires humanitaires en actes concrets qui aideront à soulager la souffrance de personnes qui sont infiniment moins heureuses que leurs propres ressortissants.

173. Un autre problème important qui porte sérieusement atteinte à la santé, au bien-être et à la qualité de la vie de la population mondiale est le problème des stupéfiants.

174. Le Gouvernement thaïlandais est profondément inquiet en voyant l'usage illicite des stupéfiants et la toxicomanie se répandre de plus en plus dans de nombreuses régions du monde. Depuis un certain nombre d'années déjà, il est généralement admis que ce problème exige, de la part de la communauté mondiale, des mesures urgentes en vue d'éliminer la production, le trafic et la contrebande des stupéfiants illicites afin d'empêcher la toxicomanie de continuer à se propager. Mais à ce jour, ces objectifs sont toujours hors de portée.

175. Mon gouvernement fait actuellement tous les efforts possibles pour empêcher tout trafic de drogue sur notre territoire, travaillant en collaboration avec les agences des gouvernements intéressés chargées de faire respecter les lois en vigueur ainsi qu'avec les Nations Unies. Les opérations organisées contre les trafiquants de la drogue ont produit jusqu'à présent des résultats encourageants. Nous menons, d'autre part, une vigoureuse campagne d'information dans l'ensemble de notre pays contre les stupéfiants illicites.

176. Au début de cette année, l'actuel Gouvernement thaïlandais a créé un nouveau bureau de contrôle des stupéfiants afin d'améliorer la coordination des efforts déployés par les organismes gouvernementaux auxquels sont confiées diverses tâches relatives à l'élimination de l'usage illicite et du trafic des stupéfiants, ainsi que la coordination des dispositions qu'ils prennent. Grâce au programme commun Nations Unies-Thaïlande pour le contrôle de l'usage illicite des stupéfiants, les efforts faits pour persuader les tribus vivant dans nos montagnes de ne plus cultiver le pavot dans les zones frontalières du Nord ont enregistré un certain succès. Nous nous sommes, certes, heurtés à bien des obstacles pour trouver des débouchés accessibles assurant une rémunération acceptable pour les cultures de rechange, mais la Thaïlande est fermement résolue à aller de l'avant avec ce projet.

177. Je voudrais réaffirmer l'engagement pris par mon gouvernement quant à une coopération sur les plans bilatéral, régional et multilatéral dans la campagne de lutte contre l'usage illicite et le trafic des stupéfiants. Chaque pays devrait faire tout son possible pour contribuer, dans un esprit de coopération, aux efforts concertés que l'on déploie dans le cadre des Nations Unies et en dehors d'elles, jusqu'à ce que soit atteint notre objectif commun, à savoir faire disparaître ce fléau de la face du monde et libérer celui-ci de l'usage illicite des stupéfiants.

178. La discrimination contre toute personne sur une base raciale constitue une violation des droits fondamentaux de l'homme. La politique thaïlandaise en la matière est claire et nette : le racisme et la discrimination raciale sous toutes leurs formes, y compris l'*apartheid*, sont exécrés par le Gouvernement et le peuple thaïlandais. La politique d'*apartheid*, telle qu'elle est appliquée en Afrique du Sud, est une offense à la dignité humaine et est contraire aux buts et principes des Nations Unies. Mon gouvernement a participé à la Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid* qui s'est déroulée en août dernier à Lagos, et s'est joint à tous les participants qui ont manifesté la vive préoccupation de la communauté internationale devant cette politique inhumaine d'*apartheid*. Ma délégation tient à réitérer une fois encore qu'elle accordera un appui total et manifesterà sa solidarité entière à tous ceux qui en ce moment luttent pour éliminer l'*apartheid* et la discrimination raciale en Afrique, et partout ailleurs dans le monde.

179. Les problèmes de l'Afrique australe sont aujourd'hui plus que jamais au centre de l'attention de la communauté internationale. Les Nations Unies ont joué un rôle crucial en nous instruisant de la condition dans laquelle se trouvaient les peuples du Zimbabwe et de la Namibie. La Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo en mai dernier, a mis en relief les graves problèmes qui existent là-bas et a

rappelé à chacun d'entre nous l'obligation qui est la nôtre de travailler pour qu'il soit mis fin le plus rapidement possible au règne de la minorité et à la politique inhumaine de ségrégation raciale.

180. Au Zimbabwe, il est tragique que le régime illégal de la minorité continue à faire preuve d'intransigeance et à intensifier la campagne de répression brutale qu'il mène contre le peuple du Zimbabwe. La Thaïlande se joint à l'immense majorité des Etats Membres qui accordent leur appui au peuple du Zimbabwe dans sa juste lutte afin d'atteindre l'indépendance fondée sur le gouvernement par la majorité selon le principe "un homme une voix".

181. Ma délégation s'associe pleinement aux efforts déployés par les Nations Unies en vue de mettre fin à l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud. Des élections libres tenues sous la surveillance et le contrôle des Nations Unies devraient se dérouler aussi rapidement que possible dans l'ensemble de la Namibie en tant qu'entité politique unique, conformément à la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité. Le peuple namibien, avec la SWAPO comme fer de lance, devrait pouvoir atteindre l'autodétermination et l'indépendance au sein d'une Namibie unie, et nous dénoncerons toute mesure trompeuse que pourrait prendre l'Afrique du Sud pour perpétuer son exploitation coloniale du peuple namibien et pour continuer de s'opposer au progrès vers l'indépendance. Ma délégation espère, toutefois, que les efforts diplomatiques conjointement menés actuellement par le Royaume-Uni et les Etats-Unis contribueront à persuader les dirigeants des deux régimes intéressés d'être moins intransigeants, afin que les progrès sur la voie d'une pleine indépendance, tant en Namibie qu'au Zimbabwe, soient accélérés, et que toute effusion de sang soit arrêtée.

182. Le système économique international qui a été établi après la seconde guerre mondiale a prouvé son inefficacité face aux structures changeantes de la croissance économique et de l'interdépendance toujours plus grande des nations. De nombreux pays développés et en développement se sont mis d'accord pour dire qu'il existait un besoin réel de révision totale du système économique international existant. Ce processus de négociations en vue de créer un nouvel ordre économique international est déjà en cours dans une série d'instances, à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies, les nations en développement cherchant à jouer un rôle plus important en ce qui concerne les prises de décisions économiques mondiales. Le nouvel ordre économique international représente le seul espoir pour l'avenir des nations en développement étant donné qu'il vise essentiellement à redresser les déséquilibres qui existent depuis trop longtemps entre les nations pauvres et les nations riches, et ce pour le bien de tous. Ce à quoi nous aspirons, en tant que membre de la communauté des nations en développement, c'est à l'institutionnalisation de mesures qui assureront : premièrement, la stabilisation des prix des matières premières, surtout par rapport au prix des produits manufacturés; deuxièmement, une augmentation de la part des pays en développement dans l'exportation mondiale des produits manufacturés; troisièmement, un rapport plus important de l'aide au développement en termes concrets; quatrièmement, une augmentation des investissements en capitaux dans les domaines intéressants particulièrement les besoins économiques internes des

nations en développement; et cinquièmement, une décroissance de la dépendance des pays en développement dans les importations des produits manufacturés.

183. En tant que producteur et exportateur de matières premières, la Thaïlande partage aussi le désir des pays en développement, tel qu'il a été exprimé dans les diverses instances de négociations afin que les pays industrialisés prennent l'engagement d'importer des quantités croissantes de produits en provenance de ces pays, quelle qu'en soit la forme. En outre, toute contrainte sur les échanges découlant de barrières tarifaires ou non tarifaires dans les pays développés doit être abaissée, ou mieux encore éliminée.

184. La faiblesse cruciale du dispositif actuel du commerce international, qui présente un intérêt immédiat pour la Thaïlande et pour les autres pays en développement, est l'instabilité des prix des produits de base. Les fluctuations des prix militent contre un rythme stable de croissance économique du fait de leurs conséquences sur les recettes d'exportations. L'importance de ce problème ne saurait être suffisamment soulignée pour nous qui appartenons au monde en développement. A titre d'exemple, les 18 produits de base ayant fait l'objet de la première liste à la quatrième session de la CNUCED à Nairobi et intéressant au premier chef les pays en développement¹¹ pour leurs exportations représentent environ un tiers de la totalité des recettes d'exportation de la Thaïlande. Toute fluctuation adverse du prix de ces produits aurait des répercussions néfastes sur une économie en développement telle que la nôtre. C'est la raison pour laquelle la Thaïlande se félicite du succès, bien que modeste, de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale, qui a pris des mesures concrètes menant à l'établissement d'un fonds commun en vue d'améliorer la structure des marchés de produits internationaux, ce qui est très important pour le développement et la croissance à long terme des pays en développement.

185. Les remarques que je viens de faire ne reflètent pas seulement les points de vue de la Thaïlande, mais aussi ceux de nos partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est tels que stipulés dans le communiqué commun publié après la deuxième réunion qui s'est déroulée au début du mois d'août au niveau des chefs de gouvernement des pays de l'Association à Kuala Lumpur. Les préoccupations et les efforts des pays en développement membres de l'Association sont identiques à ceux que les pays en développement dans leur ensemble ont constamment exprimés dans les organes des Nations Unies, depuis les sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

186. La Conférence de Paris sur la coopération économique internationale a produit certains résultats positifs en parvenant à des accords, bien que limités, dans certains domaines, et il est indispensable de poursuivre les négociations entre le Nord et le Sud. Toutefois, les résultats dans leur ensemble ont été en-deçà des objectifs fixés, et aucun progrès véritable n'a été accompli pour ce qui est de la restructuration du système économique international ou de

la solution des problèmes les plus urgents devant lesquels se trouvent aujourd'hui les pays en développement. Il est regrettable qu'à la reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale, faute de temps, il n'ait pas été possible de parvenir à des conclusions généralement satisfaisantes sur la valeur des travaux de la Conférence de Paris. Mais ne perdons pas espoir. Il faut placer maintenant la Conférence sur la coopération économique internationale dans sa juste perspective : il s'agit seulement d'une étape dans le long dialogue Nord-Sud. Puisque de toute façon on a déjà perdu beaucoup de temps, aussi bien les nations développées que les nations en développement devraient de concert redoubler d'efforts au sein du système des Nations Unies pour repenser leurs positions respectives sur les questions encore en suspens, en particulier celles qui ont trait à l'instauration du nouvel ordre économique international. La délégation de la Thaïlande appuie la proposition présentée par le Groupe des Soixante-Dix-Sept à la reprise de la trente et unième session et visant à réunir l'Assemblée générale en session extraordinaire au niveau ministériel au plus tard au début de 1980, afin d'évaluer les progrès accomplis dans les diverses instances du système des Nations Unies pour ce qui est de l'instauration du nouvel ordre économique mondial¹².

187. En tant que pays producteur et exportateur de produits alimentaires, la Thaïlande a eu l'honneur d'être élue l'année dernière au Conseil mondial de l'alimentation. Nous avons aussi noté avec satisfaction que la Conférence de Paris avait abouti à des accords de base relatifs à l'alimentation et à l'agriculture. Sans aucun doute, il faut considérer la solution du problème pressant de l'alimentation dans le monde, y compris la sous-alimentation et l'amélioration de l'agriculture dans les pays en développement, comme des questions prioritaires dont la communauté internationale doit assumer la responsabilité. N'oublions pas non plus que, dans les pays en développement, l'agriculture et la production alimentaire sont indissolublement liées au développement rural et, partant, à la stabilité et au progrès économiques à long terme de ces pays. C'est pourquoi la Thaïlande, qui a pris part à la troisième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation à Manille en juin dernier, souhaite réaffirmer qu'elle appuie entièrement les décisions prises lors de cette session [voir A/32/12] en vue essentiellement d'accroître la production alimentaire mondiale pour pallier la pénurie alimentaire.

188. Pour ce qui est des mesures et des programmes d'aide alimentaire, cependant, la Thaïlande tient à répéter que, à son avis, il faut soigneusement éviter que la production ne soit découragée, non seulement dans les pays bénéficiaires, mais aussi dans les pays en développement exportateurs de produits alimentaires. Nous sommes entièrement en faveur du principe de la transaction triangulaire dans tout programme d'aide alimentaire et nous demandons instamment qu'il soit appliqué dans toute la mesure du possible par les pays et institutions fournisseurs d'assistance.

189. Ma délégation est heureuse que l'objectif d'un milliard de dollars ait été atteint pour le Fonds international de

¹¹ Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, quatrième session*, vol. 1 : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.76.II.D.10), première partie, sect. A, résolution 93 (IV), sect. II.

¹² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Annexes*, point 66 de l'ordre du jour, document A/31/335/Add.2, par. 3.

développement agricole. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général des Nations Unies et au Directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation des efforts inestimables qu'ils ont faits pour créer le Fonds. Il est essentiel, si l'on veut résoudre la crise alimentaire mondiale, que le Fonds commence à fonctionner bientôt.

190. L'année 1976 a été critique aussi bien pour le PNUD que pour ses partenaires en ce sens que, outre que c'était la dernière année du premier cycle du Programme, c'était aussi l'année où le PNUD, en tant qu'agence de financement de beaucoup d'activités des Nations Unies liées au développement, s'est heurté à de grandes difficultés financières et administratives. L'administrateur a dû prendre parfois des décisions extrêmement ardues pour restaurer la confiance, et il l'a fait rapidement, hardiment et avec clairvoyance. Ma délégation l'en remercie, ainsi que ses collègues du PNUD; ils n'ont négligé aucun effort pour surmonter les difficultés et remettre le PNUD sur la bonne voie.

191. L'importance et l'utilité du PNUD ne découlent pas seulement du fait qu'il incarne, sur le plan global, l'engagement pris par la communauté internationale de mettre en commun ressources et connaissances dans des domaines très variés afin d'aider les pays en développement à progresser à l'échelon national et à l'échelon régional; il a un autre rôle de premier plan: c'est un catalyseur et un innovateur en techniques modernes de coopération et de développement et il peut ainsi aider les pays en développement à se suffire un jour à eux-mêmes, individuellement ou entre eux. C'est ainsi que cet organisme des Nations Unies peut réellement répondre aux besoins à long terme de la majorité des pays du monde et devenir un instrument vraiment précieux de progrès économique et social dans le monde. En tant que membre du Conseil des gouverneurs du PNUD, la Thaïlande fera tout ce qu'elle pourra pour que le PNUD remplisse de mieux en mieux ce rôle et lui promet tout son appui et toute sa coopération dans son effort pour devenir plus utile encore.

192. Je passe maintenant au rôle de la CESAP. Lors de l'ouverture de la trente-troisième session de la CESAP à Bangkok, mon premier ministre a parlé du rôle inestimable qu'elle rend non seulement en tant qu'intermédiaire honnête entre pays développés et pays en développement dans la région, mais aussi en tant que promoteur de la coopération entre pays en développement eux-mêmes¹³. A cet égard, ma délégation souhaite souligner les progrès marquants accomplis dans le domaine de la coopération économique et technique entre pays en développement. Si les résultats de la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement, tenue à Mexico en septembre 1976, n'ont pas été très concluants, ce fut tout de même un début qui, nous l'espérons, augure de réalisations tangibles dans ce domaine important. A propos de la coopération technique entre pays en développement, je réaffirme nos sentiments de reconnaissance à la CESAP et aux institutions intéressées des Nations Unies, qui se sont efforcées non seulement de favoriser les projets liés à la coopération technique entre pays en développement, mais aussi et surtout de promouvoir la notion même de cette

coopération, cruciale pour l'instauration du nouvel ordre économique mondial.

193. L'accord international sur le droit de la mer n'a que trop tardé. Certes, des progrès ont été faits pendant la sixième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, mais beaucoup de questions essentielles restent à négocier à la prochaine session à Genève. Parmi les progrès marquants, je citerai la publication d'un texte de négociation composite officieux¹⁴, qui rassemblait tous les chapitres dans un seul document. Pour aboutir, il faudra faire preuve à la prochaine session de la Conférence sur le droit de la mer, d'un haut degré de volonté politique et de confiance mutuelle. Ma délégation en appelle à toutes les parties intéressées pour qu'elles s'efforcent avec plus de détermination encore de se mettre d'accord sur cette question si importante grâce à des concessions mutuelles.

194. Les Nations Unies ont aujourd'hui 32 ans d'existence. Tout au long de ces années, le système et les pratiques qui régissent les relations internationales ont subi des modifications profondes et certaines des idées clefs des décennies passées ne sont plus valables aujourd'hui. Nombre de problèmes qui ont dominé la scène internationale ont maintenant disparu, tandis que de nouveaux surgissent. L'interdépendance est devenue la caractéristique des relations internationales et la distinction faite jusqu'ici entre les aspects politiques et économiques au niveau international diminue très rapidement. L'Organisation elle-même a changé. Non seulement de nombreux nouveaux Etats ont été admis aux Nations Unies, mais aussi des sujets de plus en plus variés sont aujourd'hui minutieusement examinés sur la scène internationale, comme en témoigne le cycle actuel de conférences sur des thèmes variés, tenues sous les auspices des Nations Unies.

195. Devant des modifications aussi marquées, tous les Etats Membres doivent s'efforcer, en faisant preuve de bon sens et d'imagination, de trouver les moyens permettant aux Nations Unies de relever le gant et de devenir plus efficaces encore.

196. Bien que les fondateurs des Nations Unies aient fait preuve d'une rare prescience et que les moyens qu'ils ont mis au point pour adopter nos décisions et les mettre en oeuvre se soient révélés remarquablement adaptables, il n'en reste pas moins que bien des aspects des concepts et des principes existants, de même que du mécanisme de leur mise en oeuvre sont devenus inadéquats pour faire face aux exigences toujours croissantes qui confrontent l'Organisation. Ma délégation a noté que l'Assemblée générale, à sa vingt-neuvième session, a établi un comité *ad hoc* de la Charte des Nations Unies. Nous sommes également saisis des recommandations des 13 sages concernant la restructuration des Nations Unies et, en particulier, la réorganisation du secteur économique. Toutes ces recommandations doivent être étudiées très attentivement afin de prendre les mesures qui permettront de corriger les lacunes, de redresser les faiblesses et d'améliorer ainsi notre organisation.

¹³ Pour un résumé de cette déclaration, voir *Documents officiels du Conseil économique et social, soixante-troisième session, Supplément n° 8*, par. 28 à 30.

¹⁴ Voir *documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. VIII (à paraître en tant que publication des Nations Unies), document A/CONF.62/WP.10 et Add.1.

197. Il faut par dessus tout reconnaître que l'Organisation mondiale tire sa principale source de force du fait qu'elle exprime certaines des aspirations les plus profondes et les plus fondamentales de l'humanité. C'est cette autorité morale qui constitue un atout vital de l'Organisation. Tous les Etats Membres ont donc intérêt à protéger et préserver l'autorité morale des Nations Unies et à ne pas la galvauder par l'adoption, par exemple, de résolutions illogiques et contradictoires. Cela, en effet, ne peut que compromettre l'autorité et l'efficacité des instruments mêmes qui demeurent la meilleure espérance de l'humanité.

198. Pour conclure, je voudrais rendre un chaleureux et sincère hommage à notre très compétent et infatigable secrétaire général, M. Waldheim, sur qui pèse la tâche très lourde de diriger cette organisation mondiale. Par son dévouement à la cause de la paix, de la liberté, de la justice et du progrès humain et pour le travail qu'il a accompli à cette fin, il mérite notre appui sans réserve dans l'exercice de sa tâche si lourde et si difficile.

199. Le bien-être des nations est aujourd'hui inséparable de celui des hommes. De nombreuses tâches nous sont communes : régler les conflits politiques existants, accomplir des progrès vers le désarmement, éliminer tous les vestiges du colonialisme, travailler à l'instauration du nouvel ordre économique international, protéger l'environnement du monde et préserver les ressources existantes non renouvelables, assurer enfin dans le monde le respect des droits de l'homme et la justice sociale. Décidons de faire ensemble face à ces tâches, chacun d'entre nous assumant sa part de responsabilités, afin que cette planète Terre qui est la nôtre soit un endroit meilleur où l'humanité puisse dorénavant vivre.

200. M. AL-ALAWI (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, permettez-moi de vous féliciter bien sincèrement à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session et de vous dire ma confiance que les travaux de la présente session aboutiront à des résultats mutuellement profitables à notre communauté internationale. Nous bénéficierons de votre grande expérience associée à votre compétence et à votre sagesse bien connues, ainsi que des sincères efforts de votre gouvernement au service de la paix. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je suis persuadé que vous vous acquitterez de la meilleure manière des fonctions qui vous ont été confiées.

201. Qu'il me soit également permis de féliciter votre éminent prédécesseur, M. Amerasinghe, pour la manière dont il a dirigé les travaux de la précédente session au cours de laquelle des tâches nombreuses et importantes ont été réalisées. Je tiens également à féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les efforts inlassables qu'il déploie au service de l'Organisation et de sa charte. J'aimerais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres qui, à cette session, se sont joints à notre organisation.

202. Mon pays reconnaît la grande importance du rôle des Nations Unies dans la tâche qui consiste à promouvoir et à défendre la paix et la sécurité mondiales et à accélérer la coopération entre toutes les nations dans tous les domaines possibles, afin d'instaurer le bien-être et la stabilité dans

tous les domaines possibles, afin d'instaurer le bien-être et la stabilité dans la communauté humaine tout entière et d'éviter le cataclysme de la guerre et les effets néfastes des conflits et des dissensions qui détruisent les espérances de sécurité, de stabilité, de vie libre et décente de chacun.

203. Si nous sommes conscients des nombreuses et importantes réalisations des Nations Unies au service de la paix et de la sécurité internationales et du développement de la coopération économique et sociale entre différents pays, nous estimons que l'Organisation n'a pas exploité pleinement les possibilités qui sont les siennes dans ces deux domaines. Ni la paix mondiale ni la coopération économique internationale ne sont aussi largement répandues qu'elles devraient l'être. Aujourd'hui, plus que jamais auparavant, il est nécessaire de déployer d'urgence dans ces domaines des efforts communs et continus afin d'éliminer les menaces à la paix internationale et les obstacles qui s'opposent à une plus large coopération économique internationale.

204. La menace la plus dangereuse à la paix et à la sécurité internationales est la détérioration de la situation au Moyen-Orient résultant du défi, de la part d'Israël, du mandat international représenté par la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'Organisation.

205. L'obstruction délibérée d'Israël aux efforts actuels de paix expose la région aux dangers d'un nouveau conflit armé dont les conséquences destructrices ne s'arrêteraient pas à la région du Moyen-Orient, mais s'étendraient au monde entier.

206. A l'heure actuelle, le Moyen-Orient est à la croisée des chemins : ou les efforts de paix seront couronnés de succès et une paix juste et durable régnera dans la région, ou ces efforts échoueront, conduisant alors inévitablement à une nouvelle et terrifiante éruption.

207. La communauté internationale, dont le mandat a été confié à l'Assemblée, n'a d'autre choix que d'appuyer et de faire sienne la règle du droit et de la justice, de rechercher la paix, de mettre fin à l'intransigeance d'Israël et d'exiger qu'Israël respecte le droit international et applique les résolutions des Nations Unies, en particulier les deux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité condamnant l'acquisition de territoires étrangers par la force et demandant le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967. A cet égard, la communauté internationale doit également veiller à ce que le peuple palestinien soit pleinement rétabli dans ses droits légitimes et inaliénables.

208. La ferme conviction de mon pays est que la paix et la sécurité de l'ensemble de la communauté internationale sont étroitement liées, et c'est pourquoi il envisage avec une profonde inquiétude la dangereuse intervention de puissances extérieures dans les affaires intérieures des peuples du continent africain.

209. Venant après la lutte longue et amère pour l'indépendance entreprise par les peuples africains, cette intervention étrangère aggrave les problèmes de ce continent et réduit les perspectives de ces pays d'aboutir à la paix véritable que l'Afrique et la communauté internationale

recherchent. Nous ne voyons rien d'autre dans cette intervention étrangère qu'un coup porté aux espoirs des peuples d'Afrique dans leur poursuite d'une vie libre et pacifique, conformément à un système de libre choix et d'autodétermination, indépendant de toute influence étrangère.

210. Cette intervention étrangère a également pour but la destruction des efforts actuellement en cours pour trouver des solutions aux problèmes urgents qui se posent sur le continent africain, solutions conduisant à la sécurité, à la stabilité et au développement des capacités économiques des peuples africains.

211. L'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix préservera cette région des conflits internationaux, permettant ainsi aux populations de la région de développer leur pays dans un climat de sécurité, de stabilité et une participation plus efficace dans la solution des problèmes auxquels l'humanité doit faire face.

212. Un problème qui demeure toujours une source de vive inquiétude pour nous tous est la course aux armements entre les superpuissances. Outre le gaspillage immense de ressources financières qu'elle entraîne, la course aux armements conduit le monde au bord de l'abîme. Pour cette raison, tout en reconnaissant le fait que les Nations Unies ne sont pas parvenues au cours des années écoulées, à un accord concret sur les nombreuses questions relatives au désarmement, nous jugeons qu'il est nécessaire d'accroître nos efforts en vue de prendre de nouvelles mesures pour réaliser des progrès dans ce domaine.

213. Nous attendons avec intérêt la discussion qui aura lieu sur le désarmement lors de la prochaine session extraordinaire des Nations Unies consacrée à cette question, et nous espérons que des progrès substantiels interviendront grâce à ce débat.

214. Une responsabilité toute particulière incombe aux deux superpuissances dans le ralentissement de la détente internationale, principalement en raison de la persistance des conflits existant entre elles. Le résultat de ces conflits ne se limite pas à empêcher une coopération efficace entre les deux superpuissances en vue de la solution des problèmes multiples auxquels le monde fait face, mais cette lutte a également un effet négatif sur la politique des autres pays associés aux deux superpuissances; cela conduit à une aggravation de conflits régionaux qui pourraient être aisément résolus sans l'intervention des superpuissances. En conséquence, la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité mondiales, tout en étant la responsabilité commune de tous les pays, incombe au premier chef aux deux superpuissances, dont l'enjeu est plus grand dans la paix et la sécurité et qui, en conséquence, devraient s'efforcer de mettre fin aux conflits qui les opposent depuis longtemps et de protéger les intérêts de la communauté internationale, garantissant sa sécurité et sa stabilité.

215. J'en viens maintenant aux problèmes économiques internationaux contemporains. Sans aucun doute, il existe actuellement une certaine mesure de coopération économique entre nos pays, mais nous espérons parvenir à une coopération plus large afin de permettre aux pays en développement d'augmenter leur taux de croissance. Dans

l'intérêt des objectifs à atteindre dans le développement et la croissance économique des pays en développement, nous demandons un redoublement des efforts en ce qui concerne le commerce international et l'assistance étrangère. Nous espérons que le dialogue se poursuivra sur des mesures tendant à combattre l'inflation, à alléger le fardeau de la dette et de l'intérêt et sur d'autres questions souvent évoquées dans cette enceinte pour les pays en développement.

216. Pour être réalistes, ce n'est pas seulement en ayant connaissance de la nature interdépendante de l'économie internationale, ni en ayant la conviction de la nécessité d'une coopération économique entre les nations, que nous surmonterons les problèmes économiques internationaux que connaît le monde d'aujourd'hui. Dans la communauté internationale, il y a des pays qui ont fait de grands efforts dans le développement économique et qui ont déjà créé une base industrielle, avec des cadres qualifiés de travailleurs qui assureront leur bien-être économique et les font aller de l'avant. Il y a également d'autres pays — et c'est malheureusement la grande majorité — qui n'ont pas les ressources suffisantes pour développer indépendamment leur économie. Ces pays ont donc besoin de l'aide étrangère dans leurs efforts de développement.

217. Pour la réalisation d'un monde économique intégré que nous préconisons tous, fondé sur une saine coopération entre les Etats, chacun de ces deux groupes a une responsabilité primordiale, eu égard à leur situation économique respective. Les pays en développement ont la possibilité d'accélérer leurs efforts de croissance en se concentrant sur des activités productives choisies conformément à une politique éclairée. De la même manière, les pays développés doivent accorder une assistance économique accrue aux pays en développement, afin d'accélérer leur croissance et leur progrès. Les efforts coordonnés des pays en développement, d'une part, et l'aide positive des pays développés à l'appui de ces efforts, d'autre part, représentent une combinaison idéale pour conduire à des résultats favorables et réduire les disparités économiques dans le monde.

218. Bien entendu, la question ne peut être résolue par la seule assistance. Nous savons tous qu'il y a une nécessité aiguë de renforcer la coopération économique et commerciale entre les pays des deux groupes, afin de mieux répondre aux exigences actuelles des pays en développement. Il y a également le problème du transfert des techniques aux pays en développement. Ce transfert doit être facilité et accéléré pour permettre aux pays en développement de construire d'une manière rationnelle leurs industries, dans le plus bref délai possible. Il existe encore un autre problème, celui du rapport entre les prix des matières premières exportées par les pays en développement et ceux des produits industrialisés qu'ils importent des pays développés. Il est nécessaire d'établir un lien équitable et logique entre les prix de ces deux catégories de produits.

219. Nous avons suivi avec intérêt le dialogue Nord-Sud qui a eu lieu à Paris entre les pays développés et les pays en développement, en vue de jeter les bases d'un nouvel ordre économique international qui assurerait une plus grande justice aux pays en développement.

220. Bien que ce dialogue n'ait pas répondu à tous les espoirs que nous avons placés en lui, il a abouti à certaines mesures limitées. Par exemple, un fonds commun spécial de financement des stocks régulateurs, dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base, a été créé, de même qu'ont été formulées certaines règles relatives à l'assistance gouvernementale pour le développement. Nous espérons que les pays développés appliqueront ces résolutions et poursuivront leur dialogue avec les pays en développement afin d'établir les bases d'un nouvel ordre économique international répondant aux intérêts de tous. Nous demandons donc la reprise du dialogue Nord-Sud. Animés du même enthousiasme et pour la même raison, nous espérons que le dialogue arabo-européen continuera de façon plus positive pour accroître nos intérêts et nos avantages mutuels.

221. Mon pays a toujours participé aux nombreuses sessions de la Conférence sur le droit de la mer, reconnaissant ainsi l'importance particulière qu'elle revêt pour tous les pays côtiers ou sans littoral. Etat côtier, mon pays a apporté sa contribution personnelle, que ce soit par des documents de travail ou par des idées, depuis la seconde session de Caracas, car il est intimement convaincu que cela pourra contribuer, même d'une façon limitée, à l'établissement d'un cadre juridique international pour les différents problèmes qui seront discutés ou examinés à ces sessions. Mon pays nourrissait l'espoir, comme bien d'autres pays, que la dernière session aurait abouti, ainsi qu'on pouvait l'escompter, à l'élaboration d'un traité international rassemblant les diverses idées, les aspects, les questions et les principes concernant le droit de la mer. Or, bien que cet espoir ait été déçu, il ne fait aucun doute que nous devons appuyer les résultats déjà obtenus jusqu'ici. Nous espérons que la prochaine session aboutira aux résultats qu'elle s'est assignés, et cela, nous l'espérons tous.

222. Cela dit, il est une autre question à laquelle mon pays attache une grande importance, et au sujet de laquelle il a pris un engagement des plus fermes et des plus loyaux. Je veux parler de la coopération régionale sous tous ses aspects, comme base favorable à l'expansion de la coopération à une échelle internationale. La structure régionale, dans laquelle la majorité des participants ont des affinités culturelles, des économies interdépendantes, en plus de la proximité géographique, est le meilleur garant du succès de la coopération à l'échelle la plus large entre des pays qui ont de pareils liens. Si la coopération régionale est pratiquée d'une façon bien adaptée aux capacités des pays membres dudit groupe régional, les plus grandes possibilités de coordination et d'intégration industrielle et économique leur étant données, chacun des pays membres en bénéficiera, les échanges entre eux seront renforcés, l'esprit d'amitié et de bon voisinage sera accru, et les possibilités de conflit seront abolies.

223. C'est avec cette conviction et sous la direction de Sa Majesté le sultan Qabus bin Saïd, que mon pays a pris l'initiative d'instaurer une coopération de cet ordre dans notre région, coopération qu'il poursuit avec beaucoup d'ardeur, nourrissant l'espoir qu'une coopération plus grande de nos pays, dans des domaines variés, sera réalisée pour le plus grand bien de tous les Etats et de tous les peuples de la région.

224. Depuis le jour où mon pays a adhéré à la famille internationale, il a travaillé, aussi bien chez lui qu'à l'étranger, s'efforçant sérieusement de rester à la hauteur de l'évolution moderne, puisant pleinement dans l'expérience des pays plus développés que lui, dans la conviction que l'expérience humaine est l'héritage commun de l'humanité tout entière et que la communauté internationale n'est plus un ensemble d'entités isolées.

225. Il reste une dernière question dont je n'avais pas réellement l'intention de parler. Mais, et je le regrette, car j'ai le plus grand souci de votre temps très précieux, je me trouve contraint d'exercer mon droit de réponse à la suite des déclarations fallacieuses et non fondées que le Président du Conseil présidentiel de la République démocratique populaire du Yémen a faites devant cette assemblée, à la 16^e séance, lundi dernier 3 octobre.

226. Permettez-moi tout d'abord de vous faire remarquer que les déclarations du représentant du Yémen du Sud ne déforment pas seulement la vérité, mais constituent aussi une ingérence directe dans les affaires intérieures d'un Etat Membre, en violation des dispositions et des principes de la Charte des Nations Unies, ce que les Nations Unies s'efforcent toujours d'éviter.

227. Depuis son indépendance, le Yémen du Sud, mû par de sinistres visées d'agression, ne cesse de fomenter des conflits menaçant la paix et la sécurité dans la péninsule arabe. Pour parvenir à ses fins, il a créé des organisations terroristes pour exécuter les desseins d'une des superpuissances. Le sultanat d'Oman, avec d'autres pays arabes, s'est efforcé de débarrasser le Yémen du Sud de cette présence et de cette influence étrangères. Nous avons réaffirmé et réitéré notre volonté d'aider à la Conférence des pays non alignés qui s'est déroulée l'année dernière à Colombo¹⁵. Mais il est évident que la clique dirigeante d'Aden ne cherche pas seulement à semer le trouble, la discorde et l'instabilité dans la région, mais qu'elle est également résolue à détruire les fondements mêmes de l'esprit national du peuple du Yémen du Sud, ce qui a conduit au massacre de milliers de personnes et l'assassinat de dirigeants à l'intérieur et à l'extérieur du Yémen du Sud. Il en est résulté le départ de plus d'un demi-million de réfugiés vers les pays voisins. Ils se sont vus aussi forcés de quitter leurs foyers et de vivre dans ces pays voisins, y créant d'innombrables problèmes. Ces personnes ont été exilées du Yémen du Sud, non pour avoir commis un crime quelconque, mais seulement parce qu'elles refusaient d'abandonner leur héritage spirituel et leurs convictions religieuses, et d'être soumises à des lois injustes et à des idéologies qui n'étaient pas les leurs.

228. Le danger réel auquel nous faisons face et que doit affronter la communauté internationale est que la politique du Yémen du Sud est basée essentiellement sur le terrorisme. Ces terroristes cherchent fébrilement à semer le chaos et le désordre dans la région. Notre inquiétude principale est que la navigation dans le détroit d'Hormuz risque d'être mise en péril par ces actes de terrorisme. De tels agissements pourraient porter atteinte à la sécurité et au passage des pétroliers internationaux dans ce détroit, et il

¹⁵ Cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo du 16 au 19 août 1976.

s'agit là d'un point vital et important pour le monde entier. Mon pays a une responsabilité particulière en ce qui concerne la sauvegarde de la navigation internationale dans le détroit d'Hormuz et nous n'admettrons jamais qu'elle soit menacée. Nous tenons le Yémen du Sud pour entièrement responsable d'avoir créé une certaine situation, par sa politique d'appui et d'encouragement au terrorisme, au détriment de l'économie mondiale tout entière. Il n'est pas besoin de le confirmer ici, parce que cela a déjà été confirmé du haut de cette tribune par le Président du Conseil présidentiel de la République démocratique populaire du Yémen. Nous avons simplement l'intention d'attirer sur ces faits l'attention des Etats Membres. Notre espoir était que le Yémen du Sud aurait poursuivi une politique réaliste de coexistence pacifique avec tous les régimes de la région, mais, malheureusement, la clique dirigeante d'Aden a déclaré sans équivoque devant cette assemblée qu'elle n'avait pas l'intention d'instaurer des conditions favorables à la coexistence, à la paix et à la stabilité dans cette partie du monde. Un Etat tel que le Yémen du Sud, qui fait fi de ses responsabilités internationales, n'est pas digne de siéger parmi les Membres de cette famille internationale. Il ne s'agit pas d'un régime responsable, désireux ou à même de défendre les intérêts de son peuple, ou de collaborer avec le reste du monde à des objectifs de paix et de sécurité. Nous affirmons ici que, si nous croyons à la Charte des Nations Unies et si nous sommes engagés à créer des relations favorables et amicales avec nos voisins, nous ne renoncerons pourtant jamais à notre souveraineté et à notre indépendance et ne tolérerons jamais aucune ingérence dans nos affaires intérieures.

229. Le sultanat d'Oman tend la main de l'amitié, pour une coopération fructueuse, à tous les pays du monde, sans distinction sociale ou politique; respecte le principe de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays; concentre ses efforts sur son propre développement; coopère avec tous dans l'intérêt de tous; défend toujours la Charte des Nations Unies et s'efforce d'en appliquer ses principes pour le meilleur résultat possible.

230. M. SINON (Seychelles) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Je me dois également de vous féliciter de votre brillante carrière au service de votre pays, en particulier pour la défense et la promotion du principe et de la pratique du non-alignement.

231. Nous adressons également un sincère hommage au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour les initiatives qu'il a prises dans le souci de défendre la cause de la paix.

232. Bien que nous soyons nous-mêmes un membre nouveau de l'Organisation des Nations Unies, nous tenons à souhaiter la bienvenue à la République socialiste du Viet Nam et à la République de Djibouti, qui sont depuis peu Membres de cette organisation mondiale. Nous les assurons de notre coopération.

233. C'est la deuxième fois qu'une délégation des Seychelles a l'occasion de participer à une session de l'Assemblée générale, mais c'est la première à laquelle est représenté

le nouveau Gouvernement des Seychelles, qui a été constitué le 5 juin dernier. Par conséquent, cette occasion fournit à ma délégation la possibilité de faire connaître l'opinion et les points de vue de mon gouvernement sur un certain nombre de questions importantes. Toutefois, avant de passer à la scène internationale, il me semble nécessaire de corriger toute inexactitude qui pourrait résulter de l'allocution faite l'an dernier par le Président des Seychelles d'alors à l'occasion de l'admission de mon pays en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. M. Mancham avait déclaré alors :

“Quant au Royaume-Uni, qui a pris la relève de la France, il nous a guidés de manière amicale et éclairée tout au long des années, et c'est ainsi que, répondant sans arrière-pensée à nos vœux, il nous a accordé l'indépendance le 29 juin dernier¹⁶.”

Cela n'est pas du tout exact, car cela peut en effet donner l'impression que le peuple des Seychelles n'a pas eu à lutter pour son indépendance. Or, même s'il n'y a pas eu d'effusions de sang, les habitants des Seychelles ont dû livrer bataille pendant plusieurs années pour obtenir l'indépendance. Certains ont été emprisonnés en raison de leur croyance politique ou de leur affiliation à un parti favorable à l'indépendance. Même en avril 1974, au moment des dernières élections générales ayant eu lieu dans mon pays, les réunions publiques et les défilés ont été interdits pendant un mois en vertu d'un décret du gouvernement; et lorsque des réunions d'ouvriers ou d'autres réunions se sont tenues à ce moment-là, les participants ont été dispersés à coups de bombes lacrymogènes. Un certain nombre de personnes ont été blessées, et, en fait, certaines d'entre elles souffrent encore des blessures qu'elles ont reçues alors. De nombreuses personnes ont même été mises en prison.

234. Ces actes n'ont pas été considérés comme le résultat immédiat des décisions du Gouvernement britannique, mais ils n'en sont pas moins intervenus sous l'administration britannique des Seychelles de l'époque, et certains fonctionnaires britanniques qui se trouvaient sur place en ont été responsables.

235. Comme je l'ai déclaré précédemment, et comme, je crois, cela est largement connu, un changement de gouvernement est intervenu dans mon pays un an à peine après son accession à l'indépendance. Ceux qui ont été responsables du renversement du gouvernement précédent ont été incités à le faire pour diverses raisons; la principale était la proposition du président de l'époque de repousser de cinq ans la date des élections générales dans les deux années à venir, en vertu d'une nouvelle constitution qui fait actuellement l'objet de consultations avec toute la population du pays. Un conseil constitutionnel sera effectivement constitué dans un proche avenir et il élaborera une nouvelle constitution qui tiendra compte de l'opinion du peuple.

236. Maintenant que les Seychelles ont été véritablement et définitivement libérées, mon gouvernement souhaite exprimer sa reconnaissance sincère et profonde à l'OUA, en particulier, et aussi à tous ceux qui ont aidé notre pays de façon individuelle, pour le rôle qu'ils ont joué et la

¹⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente et unième session, Séances plénières*, 1^{re} séance, par. 160.

contribution qu'ils ont apportée. Il est également juste et approprié que, de cette tribune, ma délégation exprime la reconnaissance du nouveau Gouvernement des Seychelles pour l'aide de toute sorte que le pays a reçue, tant avant qu'après son indépendance, sur une base bilatérale ou multilatérale. Sans cette aide, notre indépendance politique n'aurait pu être consolidée et n'aurait pas pris tout son sens.

237. Pour passer aux affaires internationales, ma délégation voudrait dire qu'il est dans l'intention de mon gouvernement de faire des Seychelles un pays véritablement non aligné, afin qu'il ne soit pas immédiatement et automatiquement aligné avec tel ou tel bloc nonobstant les caractéristiques propres à telle ou telle question internationale. Bien que nous soyons un petit pays, nous nous réservons le droit de procéder à notre propre évaluation de chaque situation et, sans craindre de critiquer ce que nous estimons devoir l'être et de féliciter ceux qui le méritent. Mais nous ne ferons aucun effort pour nous immiscer dans les affaires intérieures d'autres pays.

238. Notre gouvernement actuel accepte et honorera tous les accords internationaux conclus par son prédécesseur et, en fait, tous les accords dont notre pays a hérité lors de son indépendance, le 29 juin de l'année dernière.

239. Dans un esprit de voisinage amical et dans un souci de coopération régionale, nous nous efforcerons d'encourager et de renforcer les liens qui nous unissent à nos voisins d'Afrique et de l'océan Indien.

240. Il y a un certain nombre de questions internationales qui préoccupent plus particulièrement les Seychelles en raison de notre emplacement géographique et de notre appartenance à l'OUA.

241. Permettez-moi de parler tout d'abord de la création d'une zone de paix dans l'océan Indien, qui, bien sûr, a déjà fait l'objet d'un certain nombre de résolutions des Nations Unies, mais qui continue de préoccuper tout spécialement les pays de l'océan Indien et ceux qui l'entourent. Les Seychelles appuient pleinement l'idée de la création d'une zone de paix dans l'océan Indien. Alors que les pays de l'océan Indien ont le droit légitime de protéger et de défendre leurs propres intérêts, pour nous, faire de l'océan Indien une zone de paix signifie qu'aucune superpuissance militaire ne pourra avoir de bases ou d'installations militaires dans cette zone; en fait, aucune superpuissance ne pourra avoir de présence militaire permanente quelconque dans cette région. Plus rapidement ce but pourra être atteint, mieux cela vaudra. De même, aucune superpuissance ne devra armer des pays de la région pour s'en servir de pions dans sa lutte pour le pouvoir.

242. Je dois également signaler deux questions qui ont été soulevées par de nombreux délégués dans leur allocution et qui font actuellement l'objet de nombreuses discussions dans diverses instances des Nations Unies, à savoir le nouvel ordre économique international et le droit de la mer.

243. Le problème économique le plus important auquel fait face le monde d'aujourd'hui est le fossé très large qui existe entre le niveau de vie des pays industriels avancés et celui des pays en développement. Il s'agit également là d'un problème politique en raison de la disparité entre les

idéologies politiques des pays développés et des pays en développement. En tant que pays du tiers monde, les Seychelles s'associent aux pays en développement qui demandent de toute urgence un nouvel ordre économique international. Nous pensons que des changements fondamentaux doivent être effectués dans la structure de la suprématie économique et de l'inégalité. Nous croyons également qu'il nous faut procéder sur un plan universel et non sectoriel. Quels que soient les changements qui seront finalement acceptés, ils devront tenir compte des besoins et des conditions de l'humanité.

244. En ce qui concerne la mer, la République des Seychelles accorde une extrême importance à l'élaboration d'un nouveau droit de la mer. La mer est l'une des zones que nous exploitons pour nos propres ressources. Nous espérons que, à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, on aboutira à une conclusion satisfaisante.

245. Pour passer à la question de l'Afrique australe, qui comporte trois éléments essentiels, à savoir la Namibie, le Zimbabwe et le système d'*apartheid* en Afrique du Sud, la délégation des Seychelles voudrait faire quelques commentaires pour exposer la position de son gouvernement de manière claire et sans équivoque. Tout d'abord, la Namibie devrait devenir un Etat indépendant le plus tôt possible. Tous les entretiens devant mener à l'indépendance et à l'élaboration de la constitution future du pays doivent comprendre une délégation de la SWAPO, seule organisation représentant véritablement le peuple de la Namibie. Il ne saurait y avoir de condition à l'accession de ce pays à l'indépendance. Comme tous les autres pays et comme le prévoit la Charte des Nations Unies, la Namibie a le droit à l'autodétermination. Des entretiens relatifs à la constitution devraient avoir lieu et doivent aboutir à un accord sur une constitution et à l'élection d'un parlement sur la base du suffrage universel des adultes, sous la surveillance des Nations Unies ou de l'OUA, afin d'assurer qu'aucune pression indue ne sera exercée par qui que ce soit.

246. En ce qui concerne le Zimbabwe, les Seychelles appuient pleinement la résolution de l'OUA adoptée lors du récent sommet de Libreville [voir A/32/310, annexe II, p. 2], et selon laquelle il faut accorder un appui total au Front patriotique dans ses efforts pour libérer le pays; le peuple du Zimbabwe doit bénéficier d'une aide politique, matérielle et financière pour recouvrer ses droits à la libre détermination et à l'indépendance, et la question de la direction politique du pays, après le renversement du régime Smith et l'accession à l'indépendance, devra être tranchée par le peuple du Zimbabwe sur la base du suffrage universel des adultes.

247. Il y a peu de choses à dire sur l'*apartheid* qui n'ait déjà été dit pour condamner ce système inhumain et odieux, si ce n'est qu'on doit y mettre un terme dès que possible et que, à cette fin, tous les membres bien pensants des Nations Unies doivent accorder tout leur soutien et déployer tous leurs efforts à la réalisation de cet objectif.

248. En ce qui concerne la cause palestinienne, nous pensons que les Palestiniens ont droit à une patrie qui leur soit propre et que les Israéliens devraient se retirer immédiatement des territoires arabes occupés.

249. En ce qui concerne le Sahara occidental, mon gouvernement a déclaré hier officiellement qu'il reconnaissait le Frente POLISARIO dans ses efforts en vue de libérer le peuple de cette région. Je voudrais citer ici le texte du télégramme envoyé par le Président de la République des Seychelles à M. Mohamed Abdelaziz, président du commandement révolutionnaire et secrétaire général du Frente POLISARIO, mouvement qui est actuellement engagé dans la lutte armée :

“Au nom du Gouvernement et du peuple de la République des Seychelles et en mon propre nom, j'ai le grand plaisir de vous faire part de notre reconnaissance officielle en tant que République arabe sahraouie démocratique. Nous suivons avec grand intérêt la campagne courageuse que le Front POLISARIO mène pour libérer le peuple de Saguiet et Hamra et du Rio de Oro, et nous nous efforcerons de vous aider de toutes les façons possibles sur le front diplomatique et dans toutes les instances internationales pour libérer votre pays de l'occupation étrangère.”

250. La reconnaissance officielle du Gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique coïncide avec la date originellement prévue pour une réunion au sommet de l'OUA qui devait se tenir à Lusaka, en Zambie, pour discuter de la question du Sahara occidental. Malheureusement, cette réunion a été reportée pour des raisons de sécurité en Zambie, et une fois encore, la discussion sur l'avenir du peuple sahraoui a été reportée *sine die*. La décision de mon gouvernement est la preuve de sa solidarité avec les mouvements légitimes de libération du continent africain et de sa sympathie avec les idéaux du Frente POLISARIO, qui coïncident avec les objectifs du Parti uni du peuple des Seychelles, tels qu'il les a défendus lors de sa propre lutte pour la libération et contre le colonialisme.

251. Nous espérons que les troubles que connaît le monde actuellement pourront être en grande partie résolus à cette trente-deuxième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 35.